



Décision du comité d'agrément

Covenant Canadian Reformed Teachers College

Concernant l'agrément initial du programme suivant :

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 14 janvier 2026**



Table des matières

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	7
Condition 2	8
Condition 3	13
Condition 3.1	20
Condition 4	39
Condition 5	40
Condition 6	44
Condition 7	47
Condition 8	49
Condition 9	53
Condition 10	55
Condition 11	60
Condition 12	64
Condition 13	67
Condition 14	69
Condition 15	71
Décision du comité d'agrément	73

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par le Covenant Canadian Reformed Teachers College

Introduction

Le 9 juin 2025, le Covenant Canadian Reformed Teachers College (le «CCRTC») a présenté une demande d'agrément initiale du programme de formation professionnelle suivant :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 : Dispositions générales, un sous-comité d'agrément (le «sous-comité») a été formé pour :

1. examiner le programme de formation à l'enseignement susmentionné;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui faisant rapport de ses constatations et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme examiné.

Le sous-comité était constitué de quatre personnes, comme suit :

- un membre de l'Ordre, dont le nom figure sur la liste de membres suppléants pour le comité d'agrément et qui possède de l'expertise dans le domaine de l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement;
- un membre de l'Ordre, dont le nom figure sur la liste des membres suppléants pour le comité d'agrément;
- une personne qui n'est pas membre de l'Ordre, dont le nom figure sur la liste des membres suppléants pour le comité d'agrément;
- une personne nommée par le CCRTC qui possède de l'expérience en tant que pédagogue dans un programme de formation professionnelle agréé et qui possède de l'expertise en matière d'évaluation de programmes de formation à l'enseignement.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et d'autres documents supplémentaires fournis par le CCRTC. Les 23 et 24 septembre 2025, le sous-comité d'agrément s'est rendu au campus du CCRTC à Hamilton (Ontario), où il a visité les installations du programme existant. Le sous-comité s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants en enseignement actuels, des enseignants associés, la direction, des conseillers universitaires et des membres du personnel du programme. Le sous-comité a tenu compte des renseignements fournis lors des entretiens.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné. Des affiches publicitaires numériques destinées à promouvoir la possibilité de fournir de la rétroaction au sous-comité ont été envoyées par courriel aux abonnés des listes de diffusion du CCRTC. Le sous-comité a examiné les 128 soumissions d'observations du public reçues.

À l'issue de son examen, le sous-comité a rédigé l'ébauche du rapport de ses constatations et recommandations, et l'a présentée au CCRTC. Le rapport final présenté au comité d'agrément tient compte des commentaires de la directrice du programme en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité daté du 4 décembre 2025, la présentation du président du sous-comité au comité d'agrément, et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

Le 12 novembre 2019, le CCRTC a présenté une demande au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario¹ afin d'obtenir le consentement de celui-ci pour offrir un programme de baccalauréat en éducation. La demande a été transmise à la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP) pour qu'elle l'examine et formule des recommandations. En novembre 2020, le CCRTC a été informé de l'intention du ministre d'accorder son consentement, sous réserve de satisfaire aux conditions applicables aux établissements privés et à d'autres conditions, notamment la signature de formulaires d'entente, la fourniture d'informations relatives aux relevés de notes des étudiants et la confirmation écrite qu'on augmenterait le nombre de membres du corps professoral possédant un niveau de scolarité (titres de compétence) acceptable.

Le 14 avril 2021, la directrice de la Direction de la responsabilisation du secteur postsecondaire du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, en vertu de l'autorité déléguée à ce poste, a confirmé que le CCRTC avait rempli les conditions susmentionnées, et lui a accordé un consentement conditionnel pour offrir un programme de baccalauréat en éducation, sous réserve de six conditions supplémentaires. Notamment, avant le lancement du programme, le CCRTC doit obtenir l'agrément initial de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre»). Il doit fournir au ministère des Collèges et Universités de l'Ontario une copie des lettres de l'Ordre au CCRTC confirmant la décision du comité d'agrément au sujet de l'agrément initial du programme, ainsi que sa décision sur l'agrément général une fois que la période d'agrément initial aura pris fin.

En outre, le CCRTC est tenu de limiter les nouvelles inscriptions à 25 étudiants équivalents temps plein par année universitaire au cours de la période couverte par le consentement et doit s'assurer de respecter en permanence tous les critères énoncés dans le manuel à l'intention des établissements privés du CEQEP (en anglais seulement). Le consentement couvre uniquement le campus situé sur la rue Crerar, à Hamilton (Ontario).

¹ Depuis 2025, ce ministère est connu sous le nom de ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES).

Sous réserve de ces quatre conditions relatives à l'agrément du programme, le consentement a été accordé pour une période de sept ans à compter de la date de la lettre de consentement, soit du 14 avril 2021 au 14 avril 2028.

Conclusion et motifs

Le comité d'agrément note que le consentement ministériel accordé au CCRTC pour offrir et faire la promotion d'un programme de baccalauréat en éducation en Ontario est subordonné à l'obtention de l'agrément de l'Ordre, comme c'est le cas pour tout nouveau fournisseur.

Étant donné la nature réciproque du consentement ministériel, cette condition ne peut être essentiellement satisfaite que si le comité d'agrément ne rend une décision accordant l'agrément avec ou sans condition au programme en question.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que le programme du CCRTC est divisé en quatre semestres (sessions) universitaires, répartis sur deux ans. Une année universitaire est composée d'une session d'automne (septembre à décembre) et d'une session d'hiver (janvier à mai). Au CCRTC, les étudiantes et étudiants en enseignement effectuent 90 jours de stage, répartis en quatre blocs, soit un par session, ce qui dépasse l'exigence minimale de 80 jours de stage.

À l'heure actuelle, les stagiaires sont placés exclusivement dans des écoles chrétiennes réformées. Toutes les écoles d'accueil n'utilisent pas le curriculum de l'Ontario comme l'exigent la condition 8 et l'alinéa 2 (v) du paragraphe 1 (2) du Règlement de l'Ontario 347/02. Bien que le CCRTC ait indiqué son intention de s'associer à l'Hamilton-Wentworth Catholic District School Board (le «HWCDSB») pour élargir les possibilités de stage dans des écoles financées par les fonds publics, l'absence d'accords de partenariat confirmés et le manque de placements cohérents dans des établissements scolaires où les étudiants sont supervisés et évalués par des enseignants agréés de l'Ontario représentent des lacunes importantes en matière de conformité.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 1.1.

Motifs de la conclusion

Bien que le programme dure quatre sessions universitaires et comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer que les étudiants effectuent des stages adaptés au format et à la structure d'un programme agréé de l'Ontario, c'est-à-dire dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre où les étudiants sont observés et utilisent le curriculum de l'Ontario.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

L'engagement envers les élèves et leur apprentissage constitue un pilier des normes d'exercice de la profession enseignante de l'Ordre. Le comité d'agrément ne parvient pas à justifier comment le programme, dont l'objectif principal est la promotion de l'éducation chrétienne réformée, répond à l'engagement général de la province en faveur de l'intérêt public.

Le document de synthèse sur le cadre conceptuel du CCRTC précise que celui-ci est fondé sur les principes du christianisme réformé ainsi que sur une perspective biblique. L'objectif déclaré du programme est de «doter les écoles membres de pédagogues ancrés dans les fondements du christianisme réformé». La documentation indique que le cadre du programme, qui comprend quatre domaines d'apprentissage et trois éléments de mise en œuvre du programme, s'inscrit dans le cadre général de la mission du CCRTC.

Ce cadre est guidé par le commandement biblique connu sous le nom de «grand commandement», lequel détermine la réalité opérationnelle de l'établissement. Pour l'essentiel, le grand commandement – «Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force, et tu aimeras ton prochain comme toi-même.» (Marc 12:30-32) – encadre toutes les facettes du programme de formation initiale à l'enseignement du CCRTC. Il détermine le «quoi» (les connaissances), le «comment» (les compétences) et le «pourquoi» (l'engagement) du programme. Dans les écoles de confession chrétienne réformée, le cadre de mission veille à ce que les pratiques pédagogiques soient dirigées par l'enseignant, et axées sur Dieu et sur l'élève. On donne aux pédagogues les moyens d'incarner ces valeurs dans le contexte de leur enseignement et de leur conduite professionnelle. Ce principe directeur fait partie intégrante de l'engagement du CCRTC à fournir une formation à l'enseignement théorique et pratique, ainsi que du perfectionnement professionnel enracinés dans les enseignements de la Sainte Bible et affirmés par les credos œcuméniques et les normes confessionnelles du christianisme réformé connues sous le nom de la *Confession de la foi belge*, le *Catéchisme de Heidelberg* et les *Canons de Dordrecht*.

Les preuves, y compris la demande de consentement ministérielle (2019) soumise à la CEQEP, indiquent que le programme de formation à l'enseignement proposé préparera les diplômés à enseigner dans les écoles chrétiennes réformées associées au CCRTC. Le programme d'études est décrit comme s'alignant directement sur la vision et la mission des écoles fondées sur la foi chrétienne réformée de l'Ontario, tout en fournissant une formation sur le curriculum du ministère de l'Éducation de l'Ontario (le «Ministère»). Le CCRTC affirme qu'il n'a pas l'intention de modifier son cadre conceptuel.

Le cadre conceptuel du programme s'articule autour de quatre domaines d'apprentissage clés : fondements; programme d'études et enseignement; stage; et portfolio professionnel. Trois éléments fondamentaux suivent sa mise en œuvre : liens entre la théorie et la pratique, pratique réflexive et pratique narrative. Ensemble, ces domaines et ces éléments directeurs guident la conception du programme et assurent que celui-ci est axé sur l'éducation chrétienne réformée et fondée sur l'Alliance, et qu'il favorise l'engagement des étudiants vis-à-vis des concepts fondamentaux qu'ils explorent et des stages qu'ils effectuent dans le cadre du programme.

Chaque domaine comporte des groupes de cours qui abordent des domaines de connaissances (le «quoi»), de compétences (le «comment») et d'engagement (le «pourquoi»), veillant ainsi à ce que la conception des cours s'aligne sur la mission globale de l'établissement, reflète les résultats d'apprentissage décrits pour chacun des quatre domaines et intègre les trois éléments fondamentaux du programme dans les travaux de cours.

Le domaine des fondements est composé de trois groupes de cours qui fournissent aux étudiants en enseignement une compréhension des contextes religieux, philosophique, théorique, culturel, social et politique afin de les préparer à enseigner dans les écoles chrétiennes réformées. Les groupes de cours pour ce domaine sont les suivants : *Religious Studies* (études religieuses), *Education Studies* (études pédagogiques) et *Studies in Educational Psychology* (études de la psychologie de l'éducation). Les cours de ces groupes visent à développer les connaissances, la compréhension, les compétences et l'engagement des étudiants en enseignement, lesquels leur serviront de bases fondamentales et façonneront leur point de vue concernant l'éducation chrétienne réformée.

Le comité d'agrément remet en question l'idée qu'un cadre conceptuel – conçu pour être un système structuré de principes qui sous-tendent le programme de formation professionnelle – peut donner la priorité à préparer les étudiants avant tout à enseigner dans un système scolaire indépendant, en particulier le système scolaire chrétien réformé. Les diplômés des programmes agréés de la province qui deviennent enseignants agréés de l'Ontario (EAO) sont tenus d'enseigner et de respecter les normes professionnelles de l'Ordre dans **toutes** les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. La portée de la certification n'est pas limitée et, étant donné la réciprocité entre l'agrément des programmes et la certification des membres, le comité d'agrément n'est pas en mesure de réconcilier le cadre conceptuel du CCRTC avec le contexte d'intérêt public.

Malgré l'intention du CCRTC d'établir des possibilités de stages avec l'HWCDSDB sous réserve de l'obtention de l'agrément, le comité d'agrément n'est pas en mesure de démontrer en quoi le cadre conceptuel du programme, lequel est actuellement axé sur un seul contexte pédagogique, sera modifié pour inclure des travaux et des stages qui permettent aux étudiants de lier la théorie à la pratique dans des milieux scolaires plus vastes et diversifiés et qui les préparent adéquatement à enseigner dans ces milieux. Étant donné que l'établissement de liens entre la théorie et la pratique guide la mise en œuvre du programme, l'accent mis sur les connaissances religieuses et théoriques nécessaires pour

enseigner dans un système confessionnel particulier ne correspond pas à l'«expérience positive dans un milieu scolaire inclusif, équitable et exempt de discrimination au palier élémentaire et secondaire»² que les membres de l'Ordre ont l'obligation de favoriser lorsqu'ils enseignent le curriculum et créent des milieux d'apprentissage.

Le domaine «programme d'études et enseignement» est composé de deux groupes de cours : *Curriculum Studies* (études du programme d'études) et *Teaching Studies* (études de l'enseignement). Le CCRTC fait valoir que les cours appartenant à ce domaine permettent aux étudiants de connaître et de comprendre le contenu, les compétences et les pédagogies nécessaires pour planifier, enseigner et évaluer l'apprentissage aux cycles primaire-moyen ou moyen-intermédiaire. Dans le cadre de ces cours, les étudiants en enseignement sont censés se familiariser avec le programme d'études du Ministère et d'autres documents pertinents. Compte tenu du cadre de la mission du CCRTC, et étant donné que l'approche pour l'application des attentes du curriculum de l'Ontario est principalement basée sur une perspective confessionnelle, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer que ce domaine du cadre conceptuel peut être appliqué et mis en œuvre dans le contexte provincial plus large.

Le domaine «stage» est constitué d'expériences pratiques au cours desquelles les étudiants appliquent les théories pédagogiques à la pratique en salle de classe. Pendant leurs stages, les étudiants observent et donnent des leçons tout en développant des compétences en matière de planification de leçons, d'enseignement et d'évaluation. Les stages leur permettent d'acquérir de l'expérience en travaillant avec des collègues, en comprenant les élèves et en répondant à leur vaste gamme de besoins. Le comité d'agrément note qu'à l'heure actuelle, tous les stages se déroulent exclusivement dans des écoles chrétiennes réformées.

Étant donné que le CCRTC affirme qu'il n'a pas l'intention de modifier son cadre conceptuel, le comité d'agrément n'est pas en mesure de déterminer quelles révisions il faudrait apporter à l'énoncé de mission général et au cadre conceptuel du CCRTC pour y intégrer un plus large éventail de perspectives, d'expériences et de résultats, en particulier en ce qui concerne la préparation des étudiants en enseignement à effectuer leurs stages et à composer avec les réalités de l'enseignement dans les écoles financées par des fonds publics. En outre, le comité d'agrément note que le CCRTC ne sera pas en mesure de placer des étudiants en enseignement dans ces écoles pour leurs stages tant qu'il n'aura pas conclu d'accord officiel avec un conseil scolaire financé par les fonds publics, ce qui n'a pas encore été fait.

² [Considérations concernant la planification du programme](#) – Le présent contenu est tiré du curriculum officiel et fournit les renseignements les plus récents. Il est applicable à tous les programmes-cadres de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année. Le personnel enseignant doit tenir compte de ces renseignements pour orienter la mise en œuvre du programme-cadre et adapter le milieu dans lequel il sera enseigné. Extrait en décembre 2025.

Le domaine «portfolio professionnel» constitue une composante essentielle du programme. Les étudiants en enseignement doivent développer un portfolio qui documente leur développement personnel et professionnel dans le contexte de leur formation à l'enseignement. Les éléments clés du portfolio sont intégrés dans plusieurs cours tout au long du programme. Au cours de leur dernière année au CCRTC, les étudiants en enseignement établissent la version finale de leur portfolio en vue de se préparer aux processus de candidature, d'entretien et d'embauche, en mettant une emphase particulière sur des postes dans des écoles chrétiennes réformées.

La position du CCRTC voulant qu'il incombe principalement aux écoles ou aux conseils scolaires financés par des fonds publics de veiller à ce que les étudiants en enseignement soient adéquatement préparés pour enseigner dans le contexte scolaire de l'Ontario préoccupe le comité d'agrément. La condition 3.1 du Règlement de l'Ontario 347/02 prévoit spécifiquement que **le programme** doit permettre aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1, y compris l'élément 4 de la section «Connaissance du contexte d'enseignement» : «La connaissance du contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires.»

Contrairement aux exigences prévues par la loi, le CCRTC déclare que si un étudiant en enseignement choisit de travailler dans le système d'éducation publique, il incombe à l'école ou au conseil scolaire concernés de développer les connaissances de l'enseignant sur le contexte ontarien et de l'orienter sur les complexités locales. Il note que le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) est un outil qui peut appuyer ces objectifs.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 2.

Motifs de la conclusion

Le comité d'agrément conclut que le cadre conceptuel du CCRTC, fondé sur les principes du christianisme réformé et une perspective biblique, sous-tend toutes les composantes du programme, y compris les quatre domaines d'apprentissage et les trois éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ce cadre s'aligne sur la mission du programme et la soutient, à savoir servir de source définitive de formation à l'enseignement axée sur le christianisme réformé et fournir aux écoles membres des pédagogues ancrés dans les fondements de cette religion.

En revanche, dans la poursuite de son objet d'agrément les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements de formation postsecondaire, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt public, ce qui consiste, entre autres, à veiller à ce que les

étudiants en enseignement soient préparés à enseigner dans le système scolaire diversifié de l'Ontario. Il n'existe pas de données permettant de déterminer la manière dont les étudiants en enseignement pourront harmoniser leur formation à l'enseignement reposant sur la vision du monde et l'identité chrétiennes réformées avec les contextes scolaires diversifiés du système d'éducation publique de l'Ontario.

De plus, le comité d'agrément conclut que la position du CCRTC selon laquelle les écoles ou les conseils scolaires financés par les fonds publics devraient assumer la responsabilité principale de préparer les étudiants à enseigner dans le contexte ontarien est en contradiction avec les obligations au chapitre des programmes de formation à l'enseignement en vertu du Règlement de l'Ontario 347/02 et du double mandat de l'Ordre, c'est-à-dire agréer les programmes et délivrer l'autorisation d'enseigner aux diplômés des programmes agréés (Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner).

Étant donné que le CCRTC affirme que son cadre conceptuel ne changera pas, le comité d'agrément ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que la mission et le cadre du CCRTC soient élargis pour préparer les étudiants en enseignement à enseigner dans des milieux scolaires diversifiés et financés par des fonds publics. Ainsi, le comité d'agrément n'a pas de motifs raisonnables de croire que le fournisseur du programme remplirait les conditions d'agrément que le comité pourrait lui imposer.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre; les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement; l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Constatations

L'identité, la mission, la vision, l'objectif et le cadre conceptuel du CCRTC en tant qu'établissement sont à la base de la conception de son programme. Compte tenu de la politique d'admission restrictive du CCRTC, de sa politique sur la ligne de conduite et de ses cadres de conception, le comité d'agrément n'est pas en mesure de prouver que le programme est conforme aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ni qu'il en tient compte dans le contexte scolaire plus large de l'Ontario. Ces normes font toutefois partie intégrante de la raison d'être de l'Ordre et de son devoir «de servir et de protéger l'intérêt du public».

Le comité d'agrément conclut que la politique d'admission crée une importante barrière, car elle limite la diversité des origines et des perspectives des étudiants pouvant être admis au programme. En outre, le comité remarque que, dans ses communications, le CCRTC affirme qu'il n'a pas l'intention de modifier ses politiques d'admission ou de conduite.

En l'absence d'un code de conduite clairement défini, le comité d'agrément n'est pas en mesure de déterminer en quoi les aînés de l'église, qui surveillent la conduite des étudiants en enseignement indépendamment du programme de formation à l'enseignement, leur transmettent des aptitudes et des compétences pertinentes qui s'alignent sur les normes professionnelles de l'Ordre, alors que leur rôle consiste à résoudre les divergences entre les enseignements de la foi et les gestes des membres.

i) Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

La documentation indique que l'admission au CCRTC est limitée aux personnes qui sont membres de l'Église réformée du Canada ou d'autres confessions chrétiennes réformées reconnues, y compris les Églises réformées libres, réformées patrimoniales, réformées néerlandaises, réformées orthodoxes, réformées protestantes et réformées unies. Le comité d'agrément conclut que la politique d'admission exclut toutes les personnes n'appartenant pas à ces confessions (p. ex., ceux qui adhèrent à d'autres religions, dont, entre autres, le catholicisme ou d'autres types de christianisme, le judaïsme, l'islam ou le bouddhisme, ou toute autre religion), qui ne pourraient donc pas être admises au programme.

Pour les candidats admissibles qui déposent une demande, la politique d'admission du CCRTC comprend des critères visant à confirmer la compatibilité des étudiants admis au programme avec ses normes scolaires et son contexte confessionnel. Les postulants doivent fournir des lettres de recommandation provenant de leur école, de leur curé ou d'une source générale (p. ex., leur lieu d'emploi), que les responsables du recrutement et des admissions examinent en collaboration avec le comité du programme universitaire. En outre, les postulants d'autres églises chrétiennes réformées doivent passer un entretien dans le cadre de la procédure d'admission.

Un étudiant en enseignement «typique» du CCRTC est un chrétien qui possède des compétences en développement dans trois domaines clés s'alignant sur le cadre conceptuel du programme : les connaissances (des Écritures, des confessions réformées, de la pédagogie, du curriculum et des politiques en matière d'éducation de l'Ontario); les compétences (en lien avec la conception pédagogique, l'évaluation et la pratique en salle de classe); et l'engagement (au service des autres et à la glorification de Dieu par un enseignement éthique et efficace). Les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre servent de cadre pour les cours associés à ces domaines dans tout le programme, bien que ceux-ci restent ancrés dans les perspectives et la vision du monde chrétiennes réformées.

La politique de ligne de conduite exige que tous les étudiants en enseignement, le corps professoral, le personnel, les gouverneurs et les membres du comité soient membres actifs d'une église chrétienne réformée locale et affirme que «la Sainte Parole de Dieu est le guide infaillible pour vivre fidèlement devant Dieu et le prochain, nos frères et sœurs humains». Les Églises chrétiennes réformées affiliées au CCRTC partagent les mêmes credos œcuméniques et les mêmes normes confessionnelles du christianisme réformé, dont la *Confession de la foi belge*, le *Catéchisme de Heidelberg* et les *Canons de Dordrecht*. En outre, les aînés de l'église surveillent la conduite des membres. Compte tenu de ces pratiques ecclésiastiques communes, le CCRTC a délibérément choisi de ne pas codifier la conduite attendue de sa communauté. L'établissement s'appuie plutôt sur l'autorité des aînés de l'église et des membres de l'église et de la communauté ecclésiale pour traiter les divergences entre les enseignements de la foi et les gestes des membres.

Malgré la caractéristique de conception du programme selon laquelle seuls les membres des Églises chrétiennes réformées sont admis, le comité d'agrément tient compte des preuves suivantes en ce qui concerne le programme et les étudiants admis :

La conception du programme offre des possibilités pour les étudiants d'en apprendre sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre. On présente les *Fondements de l'exercice professionnel* (2016) de l'Ordre aux étudiants, lesquels servent de point de départ à l'examen du professionnalisme vocationnel. Dans les cours *Education Studies* en particulier, les instructeurs s'appuient sur les normes de déontologie pour aligner les valeurs chrétiennes réformées sur les normes professionnelles et la conduite attendue des enseignants en Ontario. Les étudiants en enseignement réfléchissent aux normes professionnelles à l'aide de questions directrices. En outre, ils

sont invités à réfléchir à la manière dont les normes professionnelles sont appliquées dans le contexte des écoles chrétiennes réformées.

Dans certains cours, ils explorent des études de cas basées sur des décisions disciplinaires de l'Ordre afin d'approfondir leur compréhension des attentes à l'égard du personnel enseignant de l'Ontario et des obligations qui lui incombent. Par exemple, le contenu et les travaux du cours *Schooling, Government and Society* permettent aux étudiants de démontrer qu'ils comprennent les responsabilités professionnelles, éthiques et légales des pédagogues de l'Ontario. Dans le cadre de l'examen final, les étudiants doivent exprimer leurs convictions sur le rôle des enseignants dans le cadre légal et éthique de l'Ontario, en puisant dans les concepts clés de la *Loi sur l'éducation* et dans les ressources du Ministère et de l'Ordre. Dans le cours *Teaching Studies 4: Entering the Teaching Profession*, les étudiants effectuent une analyse critique d'un livre ou d'une vidéo qui porte sur un pédagogue inspirant, en s'appuyant sur les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre pour encourager l'autoréflexion et la croissance professionnelle.

La collaboration entre le corps professoral et les enseignants associés aide les étudiants à développer des compétences professionnelles en matière de planification de curriculum, d'enseignement, d'engagement envers l'apprentissage des élèves et de professionnalisme dans les communautés d'apprentissage. Ces domaines sont évalués au cours des stages, y compris les critères qui incorporent le professionnalisme chrétien et la planification du curriculum fondé sur des valeurs bibliques.

Le CCRTC affirme que les quatre normes de déontologie de l'Ordre sont considérées comme conformes aux principes bibliques et à une pédagogie efficace, car elles ont pour objet de promouvoir la réflexion professionnelle chez les pédagogues. Dans tout le programme, la vision chrétienne réformée du monde est manifeste dans la façon dont on présente la réflexion, le curriculum, les études de cas et les attentes en matière de stage, ce qui garantit que les perspectives religieuses sont intégrées tant dans les composantes scolaires que pratiques de la formation des enseignants.

i) Conclusion concernant les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Dans le cadre de son mandat d'agréeer les programmes de formation à l'enseignement offerts par des établissements postsecondaires, l'Ordre a l'obligation de servir et de protéger l'intérêt public. Le comité d'agrément conclut que la politique d'admission restrictive limite l'accès au programme de formation à l'enseignement du CCRTC et crée ainsi une barrière inéquitable à l'entrée dans la profession enseignante. Cette politique limite davantage la diversité et l'inclusion au sein de la profession.

Le contenu liminaire de chaque programme-cadre de l'Ontario relatif aux droits de la personne, à l'équité et à l'éducation inclusive énonce ce qui suit : «Les préjugés discriminatoires, le harcèlement, les milieux non inclusifs, le manque d'adaptations, les obstacles systémiques, la dynamique du pouvoir, la pauvreté sociétale et le racisme

peuvent en effet nuire à la capacité de certains élèves d'acquérir les compétences pour réussir dans la vie et être productifs et compétitifs au sein de la société³.» Le comité d'agrément ne peut réconcilier les politiques d'admission restrictives du programme de formation à l'enseignement du CCRTC avec le fait que cette même pratique n'est pas tolérée dans les écoles élémentaires et secondaires où les enseignants agréés de l'Ontario ont l'autorisation d'enseigner.

Par conséquent, le comité d'agrément conclut que la conception du programme à cet égard ne s'aligne pas sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre et ne préserve pas l'intégrité de la profession enseignante en Ontario.

ii) Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception du programme s'appuie sur un corpus considérable de travaux de recherche liés au christianisme réformé permettant de mettre l'accent sur l'intégration de la foi et de l'apprentissage, tout en adaptant les théories et les ressources séculières pour soutenir cette perspective. Le CCRTC cite Bartholomew (2017), Plantinga (2015) et Wolterstorff (2021) dont les recherches sur l'éducation sont enracinées dans une vision du monde nettement chrétienne et appuient une approche holistique de l'enseignement qui reflète les perspectives bibliques et favorise l'engagement intellectuel à l'égard de la culture dans une optique chrétienne réformée.

Le programme inclut, à titre d'aspects intégraux de sa philosophie, l'enquête narrative (Clandinin & Connelly, 2004), la pratique réflexive (Schön, 1983; Cranton, 1994; Baucke & Seifert, 2022) et la recherche centrée sur le développement professionnel, qui met en évidence la synthèse de l'identité personnelle et professionnelle (de Muynck & Kunz, 2023; de Muynck et al., 2018). La conception du programme est également fondée sur la compréhension du parcours professionnel comme étant un processus formatif (Woodiwiss, 2011) enraciné dans l'expérience pratique en salle de classe (Connelly & Clandinin, 1999; Craig, 2011, 2013; Hong et al., 2024), lequel commence par la formation des futurs enseignants et se poursuit à travers leur transition vers la profession (Wieske, 2024). L'objectif du programme est de former des professionnels compétents, réfléchis et motivés (Thorpe, 2014).

Les membres du corps professoral mènent des recherches sur les questions contemporaines qui ont une incidence sur la formation à l'enseignement, dont le codage en mathématiques à l'élémentaire, l'intelligence artificielle, le développement de l'identité professionnelle, les pratiques réparatrices et la conception d'unités d'enseignement. Les membres du corps professoral s'appuient sur la recherche universitaire, ainsi que celle de leurs collègues, pour donner leurs cours. Le programme met l'accent sur l'intégration de la

³ [Considérations concernant la planification du programme](#) – Le contenu liminaire s'applique à tous les programmes-cadres de l'Ontario, de la 1^{re} à la 12^e année. Le personnel enseignant doit tenir compte de ces renseignements pour orienter la mise en œuvre du programme-cadre et adapter le milieu dans lequel il sera enseigné. Extrait en décembre 2025.

foi dans tous les aspects du curriculum, y compris les dévotions communautaires quotidiennes et l'incorporation de perspectives basées sur la foi dans les travaux et les devoirs.

ii) Conclusion concernant les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

Le comité d'agrément conclut que la conception du programme est principalement influencée par l'érudition chrétienne réformée, et que l'orientation, le contenu, les lectures et les ressources du curriculum, ainsi que les théories laïques, sont principalement présentés d'un point de vue chrétien réformé. Le comité d'agrément conclut que les preuves ne démontrent pas clairement l'étendue ou la portée des recherches considérées d'un point de vue laïque, ni la cohérence de la conception du programme avec les théories sur l'éducation actuelles dans un contexte plus large de l'enseignement.

iii) Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

Le programme de formation à l'enseignement du CCRTC présente de manière intentionnelle la synthèse de la théorie et de la pratique grâce à l'enchaînement stratégique des cours et des stages dans chaque session (Konyndyk DeYoung, 2011; Falkenberg et al., 2014; Korthagen, 2008; Korthagen, 2010). Chaque stage se déroule vers le milieu de la session, après plusieurs semaines de cours qui préparent les étudiants à faire le lien entre la théorie et les expériences pratiques anticipées par l'entremise de lectures, de discussions, d'activités et de travaux ciblés.

Dans le cadre de plusieurs cours, une composante obligatoire du programme est la création d'un portfolio professionnel pour aider les étudiants à comprendre l'intégration de la théorie de l'éducation à la pratique de l'enseignement. Les étudiants commencent à mettre au point leur portfolio à la première session (*Teaching Studies 1: Introduction to Teaching*), ils continuent à le monter à la deuxième session (*Teaching Studies 2: Technology in the Classroom*), et ils le finalisent à la quatrième session (*Teaching Studies 4: Entering the Teaching Profession*). On s'attend à ce que les étudiants utilisent leur portfolio pour établir des liens entre les cours et les expériences en salle de classe et leur identité professionnelle en tant que pédagogues chrétiens réformés.

Par ailleurs, après chaque stage, les étudiants doivent soumettre un portfolio de stage à leur conseiller universitaire de la faculté, lequel comprend des rapports d'évaluation de stage, des exemples de plans de leçons, un journal de l'apprentissage personnel et tout matériel supplémentaire, ainsi que des réflexions sur le stage qui établissent un lien explicite entre les expériences pratiques et les théories de l'éducation.

Le corps professoral confirme que le programme actuel non agréé n'offre pas aux étudiants la possibilité d'étudier les théories de l'éducation laïque en rapport avec les pratiques d'enseignement dans les écoles financées par les fonds publics. Le CCRTC affirme qu'une plus grande attention sera accordée à la préparation des étudiants à enseigner dans les

écoles financées par des fonds publics lorsque le programme sera agréé, mais il n'a pas fourni de détails supplémentaires ni concrets à ce sujet.

iii) Conclusion concernant l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

Le comité d'agrément note que la conception actuelle du programme permet aux étudiants d'intégrer la théorie à la pratique, principalement dans le contexte chrétien réformé de l'enseignement et de l'apprentissage.

Étant donné que la mise en œuvre du programme est guidée par l'établissement de liens entre la théorie et la pratique, l'accent mis sur les connaissances religieuses et théoriques nécessaires pour enseigner dans un système confessionnel particulier ne correspond pas à l'«expérience positive dans un milieu scolaire inclusif, équitable et exempt de discrimination au[x] palier[s] élémentaire et secondaire»⁴ que les membres de l'Ordre ont l'obligation de favoriser dans l'enseignement du curriculum et la création de milieux d'apprentissage où il est enseigné partout dans la province, de la maternelle à la 12^e année.

Bien que le CCRTC ait déclaré qu'il mettra davantage l'accent sur la préparation des étudiants à enseigner dans le système scolaire financé par les fonds publics une fois que le programme obtiendra l'agrément, le comité d'agrément n'a pas pu déterminer dans quelle mesure le CCRTC serait prêt à intégrer un large éventail de perspectives dans le matériel de cours, les lectures, les discussions, les activités, les travaux et les expériences pratiques afin de permettre aux étudiants d'appliquer la théorie dans l'ensemble du paysage de l'enseignement en Ontario, y compris dans divers contextes du système d'éducation public.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 3.

Motifs de la conclusion

Étant donné que le CCRTC affirme que sa politique d'admission restrictive, sa politique sur la ligne de conduite et ses cadres de conception ne changeront pas, le comité d'agrément ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que la conception du programme soit élargie pour admettre des étudiants en enseignement diversifiés et les préparer à enseigner dans les milieux scolaires diversifiés et inclusifs financés par des fonds publics. Ainsi, le comité

⁴ [Considérations concernant la planification du programme](#) – Le présent contenu est applicable à tous les programmes-cadres de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année. Le personnel enseignant doit tenir compte de ces renseignements pour orienter la mise en œuvre du programme-cadre et adapter le milieu dans lequel il sera enseigné. Extrait en décembre 2025.

d'agrément n'a pas de motifs raisonnables de croire que le fournisseur du programme remplirait les conditions d'agrément que le comité pourrait lui imposer.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation ne corrobore pas la capacité du programme à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives aux éléments suivants de l'annexe 1 : l'élément 1 de la section «Connaissance du curriculum»; l'élément 9 de la section «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement»; et l'élément 4 de la section «Connaissance du contexte d'enseignement». Ainsi, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 3.1.

Connaissance du curriculum

Élément 1– Curriculum actuel de l'Ontario et documents de politique

Conformément au Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, les programmes de formation professionnelle doivent permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et une compréhension du curriculum de l'Ontario et des documents de politique provinciaux actuels qui se rapportent aux domaines d'études et au curriculum de l'étudiant, y compris en ce qui concerne la planification et la conception, l'éducation spécialisée, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage (Règlement de l'Ontario 347/02, annexe 1, Connaissance du curriculum).

Les informations liées à l'évaluation sont abordées à l'Élément 7, sous la section «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement» ci-dessous; celles liées à l'éducation spécialisée sont abordées à l'Élément 10 de cette dernière section; et celles liées à l'équité et à la diversité sont abordées à l'Élément 4 de la section «Connaissance du contexte d'enseignement».

La documentation indique que les étudiantes et étudiants commencent à travailler avec des programmes-cadres spécifiques dès le début de leur programme, lorsqu'on leur demande d'examiner et d'évaluer ces ressources d'un œil critique. Ainsi, ils sont en mesure de mieux comprendre les concepts clés et les processus d'apprentissage, ainsi que de reconnaître la manière dont ces éléments sont appliqués, en particulier d'un point de vue chrétien réformé.

Les étudiantes et étudiants utilisent une variété de cadres d'enseignement et d'apprentissage tels que la conception universelle de l'apprentissage (UDL), *Understanding by Design* (UbD) et la différenciation pédagogique pour concevoir des leçons et des unités.

Les modèles de plans de cours fournis aux étudiantes et étudiants comprennent des invites à sélectionner les attentes et les stratégies d'évaluation pertinentes du programme-cadre de l'Ontario, et à identifier les adaptations et les modifications nécessaires pour répondre aux besoins diversifiés des apprenants. Pendant les stages, les étudiantes et étudiants sont évalués sur leur compréhension de la matière et des attentes du programme-cadre, ainsi que sur leur capacité à concevoir des activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation en tenant compte des perspectives bibliques dans leur planification.

Les cours portant spécifiquement sur le programme d'études et l'enseignement, soit les séries *Curriculum Studies* et *Teaching Studies*, permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances de base sur le contenu, les approches pédagogiques et les pratiques d'évaluation afin de se préparer à enseigner les six matières de base du curriculum de l'Ontario : langue, mathématiques, sciences et technologie, santé et éducation physique, études sociales, et arts (danse, art dramatique, musique et arts visuels). Pendant ces cours, les étudiants sont tenus d'examiner, dans le cadre de travaux et d'expériences pratiques, les documents relatifs au curriculum et à la politique du Ministère, en mettant l'accent sur la conception de leçons, la planification d'unités et les évaluations dans leurs domaines d'études spécifiques. On fait référence à des documents de politique clés dans les cours *Teaching Studies*, dont *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013) et *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario 1^{re}-12^e année* (2010). Ces documents favorisent le développement d'une pratique efficace en salle de classe, la préparation à l'enseignement et l'acquisition de compétences professionnelles appropriées aux cycles d'enseignement des étudiants (primaire-moyen et/ou moyen-intermédiaire).

Les étudiantes et étudiants de la cohorte moyen-intermédiaire doivent choisir une matière d'éducation générale comme leur matière d'enseignement pour le cycle intermédiaire. Le CCRTC propose les matières suivantes pour le cycle intermédiaire : English; Geography; Health and Physical Education; History, Mathematics; Music – Vocal; Music – Instrumental; Science – General; et Visual Arts. En raison du faible nombre d'inscriptions, le CCRTC n'est pas en mesure de proposer des cours de méthodologie spécifiques pour ces matières intermédiaires. À titre de mesure provisoire, le CCRTC exige que les étudiants de la cohorte moyen-intermédiaire qui suivent le cours *Teaching Studies 3: Planning for Instruction* réalisent un travail en lien avec leur stage. Dans le cadre de ce travail, les étudiantes et étudiants doivent collaborer avec un enseignant associé spécialisé dans la matière qu'ils ont choisie afin d'élaborer un plan d'unité pour une classe de cycle intermédiaire (de la 7^e à la 10^e année).

Le comité d'agrément note que de nombreux plans de cours dans le domaine «programme d'études et enseignement» incluent des travaux qui intègrent ou encadrent le programme d'études, l'enseignement et l'apprentissage d'une perspective principalement fondée sur le christianisme réformé. En outre, les étudiantes et étudiants s'appuient sur les documents du cadre conceptuel «Curriculum Assistance to Reformed Education (CARE)» développés par la League of Canadian Reformed School Societies (LCRSS) pour guider leur pratique

pédagogique lors des stages dans les écoles chrétiennes réformées. Les cadres CARE ne sont ni publiés ni approuvés par le Ministère. Ils sont conçus pour accompagner le programme d'études de l'Ontario en offrant des conseils sur des matières spécifiques de la 1^{re} à la 8^e année, lesquels reposent sur les principes bibliques et les normes confessionnelles des Églises réformées canadiennes. Pendant les stages, les étudiants s'appuient sur les documents CARE pour planifier des leçons qui s'alignent à la fois sur les attentes du programme-cadre provincial et sur les valeurs chrétiennes réformées, en favorisant la cohérence des approches éducatives basées sur la foi dans toutes les matières et en maintenant une identité réformée distincte dans la pédagogie, le contenu et la culture de la salle de classe.

Étant donné qu'aucun stage n'a été effectué dans des écoles financées par les fonds publics, le comité d'agrément conclut qu'il n'existe pas assez de preuves pour confirmer que les étudiantes et étudiants ont la possibilité de planifier, de concevoir et d'envisager des approches pédagogiques et d'évaluation dans des contextes scolaires diversifiés et pluralistes, en utilisant le programme d'études de l'Ontario. Par ailleurs, puisque la plupart des cours *Curriculum Studies* et *Teaching Studies* mettent l'accent sur la conception de leçons, la pédagogie et l'évaluation de l'apprenant principalement dans une perspective biblique, on dispose de peu de preuves pour déterminer dans quelle mesure les étudiants sont préparés à aborder les divergences entre les attentes provinciales énoncées dans le programme-cadre et les perspectives bibliques ou chrétiennes réformées. Le comité d'agrément conclut que les preuves fournies ne sont pas suffisantes pour le convaincre que les étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire seront prêts à enseigner le programme d'études de l'Ontario ou à adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des apprenants dans des milieux scolaires diversifiés au sein du système d'éducation publique de l'Ontario.

En outre, le comité d'agrément conclut que la méthode du CCRTC pour préparer les étudiants au cycle moyen-intermédiaire à enseigner une matière d'éducation générale n'est pas conforme aux conditions d'agrément. Le programme comporte un nombre trop faible de cours de méthodologie dédiés aux matières d'enseignement au cycle intermédiaire que le CCRTC a l'intention d'offrir, ainsi qu'un manque d'instruction approfondie sur chacune d'entre elles. L'accent que le programme met sur l'expérience pratique et le mentorat ne remplace pas les travaux que doivent réaliser les étudiants dans les cours de méthodologie spécifiques au cycle intermédiaire dans les autres programmes agréés. Par conséquent, le comité d'agrément conclut que la solution provisoire du programme ne permet pas aux étudiants de la cohorte moyen-intermédiaire d'acquérir des connaissances approfondies relativement aux programmes-cadres, à la pédagogie et à l'évaluation des matières d'éducation générale et des cycles, en particulier en ce qui concerne la 9^e et la 10^e année.

Le comité d'agrément conclut donc que le programme examiné ne permet pas aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances en rapport avec l'élément 1 de la section «Connaissance du curriculum».

Élément 2– Recherches les plus à jour sur l’enseignement et l’apprentissage

L’information relative à cette sphère est abordée à l’Élément 1, sous «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d’enseignement».

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d’enseignement

Élément 1– Recherche et analyse des données en matière d’enseignement

Le Règlement 347/02 sur l’agrément des programmes de formation en enseignement prévoit que le programme doit préparer les étudiants à utiliser les recherches actuelles sur l’enseignement et l’apprentissage (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du curriculum) et à s’appuyer sur des recherches pédagogiques et l’analyse des données (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d’enseignement).

La documentation indique que les étudiantes et étudiants sont initiés à une variété de conceptions, de méthodes et d’approches de recherche dans le cadre du cours *Introduction to Educational Research*. Dans ce cours, les étudiantes et étudiants apprennent à concevoir une problématique de recherche, à mener des recherches et à produire un rapport sur un sujet d’enquête lié à un thème dans le domaine de l’éducation. Ils apprennent également à élaborer des protocoles d’examen éthique et à utiliser les données de manière responsable. Ils doivent mettre au point des questions de sondage et réaliser une étude dans l’école où ils effectuent leur stage afin d’acquérir de l’expérience pratique en matière de collecte et d’analyse des données. Les échantillons de travaux de cours attestent que les étudiants sont capables de synthétiser la recherche pédagogique, les théories de l’apprentissage, les observations en salle de classe et les données de sondage afin de générer des idées pour orienter les pratiques pédagogiques qu’ils adopteront à l’avenir.

En outre, pendant les stages, les étudiantes et étudiants doivent démontrer qu’ils s’engagent dans une pratique réflexive, qu’ils s’adaptent en fonction de la rétroaction reçue et qu’ils font preuve d’un engagement permanent en faveur du perfectionnement professionnel, d’une manière qui renforce l’application de la recherche, de l’enquête et de l’analyse des données dans des contextes d’enseignement authentiques.

Élément 2– Technologie comme outil d’enseignement

Le Règlement 347/02 sur l’agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu’un programme de formation professionnelle doit préparer les étudiants à utiliser la technologie comme outil d’enseignement (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d’enseignement).

Dans le cadre du cours *Teaching Studies 2: Technology in the Classroom*, les étudiantes et étudiants examinent le rôle des technologies de l’information et de la communication dans l’enseignement et l’apprentissage, en accordant une attention particulière à l’intégration de la technologie dans une perspective biblique. Les thèmes du cours permettent aux

étudiantes et étudiants d'analyser de manière critique le rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans les milieux d'enseignement et d'apprentissage, et d'explorer des stratégies pour tirer parti de la technologie afin de soutenir l'intégration interdisciplinaire et d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves. Ils reçoivent également une formation ciblée sur l'utilisation des plateformes approuvées par le Ministère, telles que D2L Brightspace. Dans les travaux de cours, les étudiants démontrent leur compréhension de l'intersection entre la technologie, la pédagogie et la connaissance du contenu en ce qui concerne l'enseignement, l'évaluation, la création de contenu, la collaboration et la communication. En particulier, les étudiantes et étudiants doivent élaborer un plan de cours numérique, enregistrer leur cours et téléverser le fichier sur une plateforme commune afin d'obtenir de la rétroaction de leurs pairs. En outre, une composante du cours prévoit que les étudiantes et étudiants doivent monter leur portfolio professionnel numérique et y apporter des améliorations à l'aide d'une gamme de plateformes et d'outils numériques afin de mettre en évidence leur compétence technologique. Pendant le stage, les étudiants doivent réfléchir à comment intégrer la technologie de façon efficace pour planifier et donner des leçons.

Élément 3– Sélection et utilisation judicieuses de stratégies d'enseignement pour aborder l'apprentissage des élèves

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit préparer les étudiantes et étudiants en enseignement à utiliser des recherches, des données et des méthodes d'évaluation fondées sur le questionnement afin de favoriser l'apprentissage des élèves (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

La documentation indique que les étudiantes et étudiants en enseignement ont la possibilité de développer et d'appliquer des stratégies d'enseignement éclairées qui répondent aux besoins d'apprentissage des élèves. Dans le cadre du cours *Teaching Studies 3: Planning for Instruction*, les étudiantes et étudiants réalisent un travail de stage qui leur demande de créer un profil pour un petit groupe d'élèves, en identifiant les points forts et les besoins de chacun. Ils collaborent avec leurs enseignants associés pour discuter des styles d'apprentissage, des intelligences multiples et d'autres facteurs pertinents, afin d'éclairer leurs décisions pédagogiques visant à améliorer l'apprentissage des élèves. Pendant leurs stages, ils modifient l'enseignement prévu dans les plans de cours en se basant sur le profil de classe, de manière à soutenir les apprenants individuels.

Conformément aux exigences du programme, tous les étudiantes et étudiants doivent consigner leurs expériences pratiques dans un journal de stage. L'objectif est d'aider les étudiants à devenir des praticiens réfléchis et autonomes qui évaluent de manière critique les théories sur l'éducation et leurs propres pratiques pédagogiques en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves. Les étudiantes et étudiants établissent et passent en revue leurs objectifs d'apprentissage tout au long de leurs stages. Ils identifient et analysent systématiquement les éléments du processus d'enseignement et d'apprentissage dans les contextes de la classe et de l'école, et observent, consignent et considèrent les comportements et les capacités d'apprentissage des élèves. À la fin du stage, ils préparent

un résumé de leur apprentissage, tirent des conclusions et formulent de nouveaux objectifs d'apprentissage pour le stage suivant.

Dans le cadre du processus d'évaluation du stage, les étudiants doivent soumettre des réflexions sur les leçons dans lesquelles ils analysent le contenu, la présentation, le ton et l'efficacité globale de leur enseignement, et expliquent la manière dont ils favorisent le bien-être scolaire, émotionnel et spirituel des élèves. Les questions guidées encouragent les étudiants à évaluer leurs résultats en matière d'enseignement et d'apprentissage, et à identifier les domaines à améliorer à l'avenir.

Élément 4– Méthodes d'apprentissage et d'enseignement (didactique) et différenciation pédagogique

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit préparer les étudiants à utiliser les théories et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la différenciation pédagogique (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

Dans le cours *Teaching Studies 3: Planning Instruction*, ils découvrent l'enseignement différencié et apprennent à concevoir des leçons et des unités qui répondent aux forces et aux besoins variés des apprenants. Les étudiantes et étudiants sont initiés au cadre *Understanding by Design* ainsi qu'à des documents de politique comme *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013), lesquels sous-tendent la conception de l'enseignement. Les étudiantes et étudiants sont censés recueillir des données sur les élèves pendant leur stage et élaborer des profils d'apprenants qui identifient les besoins d'apprentissage particuliers de leurs élèves. Ils utilisent ces informations pour éclairer leurs décisions pédagogiques et réviser leurs plans de leçons ou d'unités afin de différencier l'enseignement et de mieux répondre aux besoins d'apprentissage spécifiques de leurs élèves.

Dans le cadre du cours *Learning Theories and Assessment*, les étudiantes et étudiants découvrent divers concepts et théories relatifs à l'enseignement et à l'apprentissage. Tout au long du cours, ils décrivent, analysent et critiquent ces théories, en les reliant explicitement aux méthodes d'enseignement et aux stratégies d'évaluation. Les travaux de cours consistent à créer des présentations et à partager des idées liées à des matières ou programmes-cadres spécifiques. En outre, les étudiantes et étudiants réalisent des travaux de réflexion sur leurs stages qui relient leurs observations en salle de classe aux théories abordées dans les cours. Cette approche aide les étudiantes et étudiants à mieux comprendre comment les théories de l'apprentissage et du développement façonnent leurs pratiques d'enseignement et leurs décisions pédagogiques.

Le modèle de plan de cours aide les étudiantes et étudiants à planifier leur enseignement et à concevoir leurs cours, en les incitant à tenir compte de la différenciation pédagogique. Il

fait également référence à des approches telles que la conception universelle de l'apprentissage et *Universal Design for Learning* pour qu'elles soient prises en considération.

Pendant le stage, les étudiantes et étudiants doivent tenir un carnet de stage afin de documenter leurs idées et réflexions sur le processus d'enseignement et d'apprentissage et de réfléchir de manière critique à l'évolution de leurs pratiques pédagogiques. En outre, certains critères d'évaluation des stages exigent que les étudiants démontrent leur capacité à répondre aux besoins d'apprentissage individuels, à modifier leurs cours et à utiliser un éventail de stratégies d'enseignement et d'évaluation.

Élément 5– Gestion de classe et capacités organisationnelles

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit comprendre un volet axé sur le développement de compétences en matière de gestion de classe et d'organisation (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

Dans le cadre du cours *Teaching Studies 1: Introduction to Teaching*, les étudiantes et étudiants sont initiés à la planification de la gestion de classe. En montant leur portfolio professionnel, les étudiantes et étudiants doivent élaborer un plan complet de gestion de classe qui tient compte des concepts théoriques essentiels du cours. L'objectif de ce travail est d'orienter la création, la mise en place et la sensibilisation au maintien d'un milieu d'apprentissage positif. En outre, les étudiantes et étudiants doivent inclure des stratégies de communication proactives et efficaces avec les parents et les personnes chargées de la garde des enfants.

Dans le cours *Teaching Studies 4 : Entering the Teaching Profession*, les étudiantes et étudiants explorent la planification et la gestion du temps et réexaminent la gestion de classe de manière plus approfondie. À la fin du cours, ils élaborent un plan annuel pour une classe fictive à l'aide de divers modèles qui facilitent l'organisation d'une année scolaire. En mettant au point le plan annuel, les étudiantes et étudiants doivent tenir compte des programmes-cadres des niveaux et des matières qui leur sont assignés, tout en y intégrant des activités saisonnières, des événements culturels à l'école et des possibilités d'apprentissage interdisciplinaires.

Pendant les stages, les enseignants associés et les conseillers universitaires de la faculté mènent leurs évaluations en s'appuyant sur les critères énoncés dans les formulaires d'évaluation intérimaire et sommative. Ces critères comprennent le respect des normes de déontologie, la promotion du respect mutuel, la création d'un milieu d'apprentissage positif, le maintien de routines cohérentes en classe, la gestion efficace de groupes et la capacité à réagir de manière proactive en cas de mauvais comportements. Les étudiantes et étudiants sont évalués spécifiquement sur leur capacité à mettre en œuvre des stratégies de gestion

de classe cohérentes qui répondent aux besoins de la classe, à créer des tâches qui suscitent l'intérêt des élèves et à leur fournir de la rétroaction constructive.

Élément 6– Transitions vécues par les élèves

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit comprendre un volet axé sur le développement des enfants et des adolescents et les transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement). Le programme doit également aider les étudiants à préparer les élèves à faire la transition entre les étapes de leur apprentissage dans divers contextes et entre l'école secondaire, le collège, l'université, la formation en apprentissage et la population active (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

Élément 7– L'information relative au développement de l'enfant et de l'adolescent est abordée à la condition 11.

La documentation indique que les étudiants en enseignement sont préparés à faciliter les transitions des élèves de la maternelle à la 12^e année et vers les parcours postsecondaires. On aborde les étapes et les transitions au chapitre de l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année dans le cours *Child Development*, où les étudiantes et étudiants examinent les étapes clés du développement et les transitions en matière d'apprentissage. Dans le cours *Teaching Studies 4 : Entering the Teaching Profession*, les étudiantes et étudiants explorent les transitions que vivent les élèves et la planification de la carrière et de la vie, en s'appuyant sur le programme du Ministère intitulé *Tracer son itinéraire vers la réussite : Politique et programme de la maternelle à la 12^e année (2013)*. Dans le cours *Special Education*, les étudiantes et étudiants réalisent un travail qui consiste à analyser une étude de cas portant sur un élève ayant des besoins particuliers. Ils doivent anticiper les étapes du développement de l'élève à trois, à cinq et à dix ans, identifier les périodes de transition critiques et définir clairement ses objectifs d'apprentissage à court et à long terme, ainsi qu'un plan pour lui donner les moyens de les atteindre.

Pendant les stages, les étudiantes et étudiants en enseignement sont évalués sur leur capacité à adapter le rythme d'un cours, à gérer les transitions entre les activités d'apprentissage et à superviser les routines de la classe et la dynamique du groupe.

Élément 8– Observation et évaluation des élèves

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit préparer les étudiants à utiliser des stratégies actuelles en matière d'observation, de mesure et d'évaluation des élèves (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

La documentation indique que le programme examiné prépare les étudiantes et étudiants en enseignement à utiliser des stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves. Dans le cours *Learning Theories and Assessment*, ils développent une vaste compréhension des théories de l'apprentissage et de leurs applications pratiques à l'enseignement et à l'évaluation. Le travail final consiste à créer un portfolio d'évaluation. Pour ce faire, les étudiantes et étudiants doivent fournir des preuves qui montrent comment ils appliquent les politiques et la terminologie provinciales en matière d'évaluation, utilisent les données d'évaluation pour orienter leur enseignement et choisissent l'évaluation appropriée pour soutenir le processus d'apprentissage. Pendant les cours, les étudiantes et étudiants constatent la manière dont l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation sont interconnectés. Ils acquièrent également des compétences concernant l'établissement d'objectifs d'apprentissage, la définition de critères de réussite et la fourniture de rétroaction efficace aux élèves. Ils mettent en œuvre cet apprentissage en créant une tâche d'évaluation qui intègre à la fois l'évaluation *en tant qu'*outil d'apprentissage et l'évaluation *au service de* l'apprentissage. Dans le cadre d'un travail de stage, les étudiants doivent recueillir des données sur les élèves en les observant, en discutant avec eux et en examinant leurs travaux afin de mieux comprendre chaque apprenant et le processus d'apprentissage.

Dans le cours *Teaching Studies 4: Entering the Teaching Profession*, les étudiantes et étudiants sont évalués sur leur capacité à rédiger un bulletin de notes pour les élèves qu'ils ont observés au cours d'un bloc de stage. Ils sont tenus d'appliquer les normes d'évaluation décrites dans le document du Ministère intitulé *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* – Première édition, 1^{re}-12^e année (2010), y compris en ce qui concerne la collecte de données d'évaluation relatives à diverses matières et compétences d'apprentissage.

Pendant le stage, les étudiantes et étudiants sont évalués sur leur capacité à préparer des plans de cours qui s'alignent sur les objectifs d'apprentissage énoncés et les évaluations prévues, à planifier une variété de tâches d'apprentissage, à utiliser une gamme de stratégies d'évaluation et à fournir de la rétroaction aux élèves.

Élément 9– Appui aux apprenants de l'anglais

Le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit préparer les étudiants à enseigner à des élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

La documentation indique que plusieurs cours et expériences pratiques préparent les étudiantes et étudiants en enseignement à soutenir les apprenants de l'anglais. Le contenu des cours *Special Education, Language: Reading (Primary/Junior and Junior/Intermediate)*, et *Language: Writing (Primary/Junior and Junior/Intermediate)* aborde des sujets tels que les apprenants de la langue anglaise, l'anglais langue seconde et le perfectionnement de la

langue anglaise. L'enseignement comprend les étapes de l'acquisition d'une langue seconde (écouter, parler, lire et écrire) et des stratégies pour identifier les lacunes d'apprentissage et les modifications possibles au programme d'études grâce à la différenciation pédagogique, ainsi que des stratégies pour mettre en œuvre des adaptations et des modifications appropriées. Les étudiantes et étudiants explorent les défis et les possibilités uniques auxquels sont confrontés les apprenants de l'anglais de la maternelle à la 10^e année à l'aide de documents de politique du Ministère, dont *STEP : Steps to English Proficiency* (2015).

Dans le cadre des travaux de stage, les étudiantes et étudiants doivent planifier et donner des leçons de langue pour le cycle de leur cohorte, lesquelles doivent inclure des considérations et des stratégies fondées sur la différenciation pédagogique pour les élèves qui présentent des lacunes linguistiques, y compris les apprenants de l'anglais langue seconde.

Élément 10– Pédagogie et évaluation pour certains domaines du curriculum

Le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit comprendre la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

Élément 11– Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit comprendre les politiques, les évaluations et les pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien en matière d'éducation spécialisée (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

La documentation indique que le programme prépare les étudiantes et étudiants à soutenir les élèves ayant des besoins en matière d'éducation spécialisée. Le cours *Special Education* est conçu pour fournir aux étudiantes et étudiants une compréhension fondamentale de l'accompagnement des élèves ayant des besoins en ce qui concerne l'éducation spécialisée dans les écoles chrétiennes réformées ainsi que dans les écoles financées par les fonds publics. On s'attend à ce que les étudiantes et étudiants articulent des perspectives bibliques sur l'éducation spécialisée, intègrent des théories courantes de l'apprentissage et du développement et communiquent efficacement avec les parents et les équipes pédagogiques. Dans le cadre des travaux de cours, ils doivent démontrer qu'ils sont capables d'identifier les anomalies, d'appliquer la différenciation pédagogique, ainsi que d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des plans d'enseignement individualisés (PEI)

pour répondre aux besoins de divers apprenants. Les principaux sujets abordés dans le cours comprennent l'évolution historique de l'éducation spécialisée en Ontario et dans les écoles chrétiennes, les catégories d'anomalies reconnues par le Ministère et les politiques actuelles concernant l'identification et le placement des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée ainsi que la programmation dans ce domaine. On s'appuie notamment sur le document *Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année – Guide de politiques et de ressources* (2017). Les étudiants développent une connaissance de stratégies pratiques liées à la différenciation pédagogique, aux adaptations et aux modifications, ainsi que des rôles essentiels que jouent les PEI, les enseignants-ressources et la communication entre les parents et les enseignants.

Les travaux de cours incitent les étudiantes et étudiants à mettre en pratique ces connaissances. Entre autres, ils examinent des études de cas et participent à des discussions sur la façon d'aborder les difficultés d'apprentissage et de comportement par l'entremise de jeux de rôle; ils réalisent des projets d'observation pendant leurs stages visant à évaluer des élèves avec des profils d'apprentissage «atypiques»; et ils font des présentations de recherche sur des affectations, des syndromes ou des troubles particuliers qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans les salles de classe. Ces activités mettent l'accent sur des stratégies visant à soutenir les besoins éducatifs des élèves et à les intégrer dans des classes ordinaires, ainsi que sur la collaboration avec les parents.

Pendant le stage, les étudiantes et étudiants dressent un inventaire des protocoles de l'école, étudient ses politiques et ses meilleures pratiques en matière de soutien aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée et résument leurs conclusions dans des rapports concis. Le travail final consiste à rédiger une déclaration de philosophie personnelle, dans laquelle les étudiantes et étudiants réfléchissent de manière critique à leurs expériences et à leurs aspirations en tant que pédagogues chargés de favoriser l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers, notamment dans les salles de classe chrétiennes réformées.

Le modèle de plan de cours invite les étudiantes et étudiants à envisager et à intégrer des pratiques d'enseignement qui répondent aux divers besoins des apprenants à l'aide de la différenciation pédagogique, et d'adaptations et de modifications basées sur les PEI. On fournit une orientation aux étudiantes et étudiants pour les aider à fixer des objectifs clairs et centrés sur l'apprenant, à utiliser des outils d'évaluation variés et à créer des environnements de classe favorables. En outre, les critères d'évaluation des stages exigent que les étudiantes et étudiants démontrent leur capacité à adapter leur enseignement aux besoins individuels, à modifier les leçons si nécessaire, à rester flexibles en donnant les cours et à créer un milieu propice à l'apprentissage. Une activité réalisée suivant une leçon invite les étudiants à évaluer les stratégies utilisées pour soutenir les apprenants avec des besoins particuliers et à suggérer des améliorations.

Le comité d'agrément note que le CCRTC atteste qu'à l'avenir, si un étudiant est affecté à un stage dans une école financée par les fonds publics, celui-ci sera tenu de se familiariser

avec les politiques et les services du conseil scolaire en matière d'éducation spécialisée. Il pourrait ainsi acquérir des connaissances utiles sur les pratiques inclusives auprès des enseignants associés, du service d'éducation spécialisée et du conseil scolaire.

Connaissance du contexte d'enseignement

Élément 1– Santé mentale et bien-être

Le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit sensibiliser les étudiantes et étudiants en enseignement aux problèmes de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents dans le contexte des écoles élémentaires et secondaires en Ontario (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

Le cours *Teaching Studies 4: Entering the Teaching Profession and Special Education* en particulier comprend un contenu axé sur le soutien à la santé mentale des élèves. Les lectures de cours incluent *Supporting Minds : An Educator's Guide to Promoting Students' Mental Health and Well-being* (2013) et un chapitre pertinent de *Special Education in Ontario Schools* (Bennett, Dworet, Gallagher et Somma, 2019).

Un conférencier invité dans le cadre du cours *Special Education* partage son expertise concernant l'anxiété chez les enfants. Dans le cadre de l'un des travaux, les étudiants doivent discuter avec leur enseignant associé et la direction de l'école des pratiques de l'école pour soutenir les enfants identifiés comme ayant besoin d'un soutien en matière d'éducation spécialisée, y compris ceux qui ont des besoins affectifs et psychologiques liés, par exemple, à l'anxiété, au stress et à la dépression.

Pendant les stages, les étudiantes et étudiants sont évalués en lien avec la norme «Engagement envers les élèves et leur apprentissage», ce qui inclut des attentes explicites concernant la promotion du respect et la création d'un milieu d'apprentissage positif pour tous les élèves.

Élément 2– Normes d'exercice et normes de déontologie

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit aborder les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement), les lois régissant la réglementation de la profession enseignante en Ontario et les obligations professionnelles des membres de l'Ordre (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 3i.

Élément 3– Transitions d'apprentissage et cheminements postsecondaires

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit comprendre un volet axé sur le développement des enfants et des adolescents et les transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année. Le programme doit également aider les étudiants à préparer les élèves à faire la transition entre les étapes de leur apprentissage dans divers contextes et entre l'école secondaire, le collège, l'université, la formation en apprentissage et la population active.

L'information relative à cet élément est abordée à l'Élément 6, sous «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement».

Élément 4– Contexte ontarien

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires ou secondaires (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement); aux perspectives, cultures, histoires et modes de connaissance autochtones; aux écoles sûres et tolérantes; à la création d'un milieu scolaire positif; ainsi qu'à l'éducation environnementale, à l'écojustice et à l'action pour le climat.

La documentation indique que le CCRTC prend des mesures pour intégrer les perspectives, les cultures, les histoires et les modes de connaissance autochtones dans son programme de formation à l'enseignement. Le CCRTC prévoit ajouter à la réflexion sur le stage une invite à intégrer des perspectives autochtones et à établir des partenariats avec les pédagogues et les aînés autochtones. En outre, il a modifié son cours de méthodologie *Social Studies, History and Geography*, qui présente désormais des perspectives, des histoires et des modes de connaissance autochtones aux étudiants en enseignement par l'entremise de sujets de cours, de ressources axées sur les Autochtones et de travaux qui orientent la mise en œuvre de ces perspectives dans les plans de cours et la pratique en classe.

Toutefois, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer que le programme comprend une pédagogie et un contenu culturellement pertinents et adaptés à la culture en lien avec l'histoire (y compris la situation actuelle), les cultures, les contributions et les perspectives autochtones. De plus, aucune preuve importante n'a été fournie pour démontrer que les étudiants reconnaissent leur responsabilité d'enseigner à leurs élèves la riche diversité des histoires, des cultures, des perspectives et des contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ni qu'ils sont conscients de l'importance des modes de connaissance autochtones dans le contexte ontarien dans lequel tous les élèves vivent et apprennent⁵.

⁵ [Guide d'appui à l'agrément](#)

En ce qui concerne la création d'un climat scolaire positif, la documentation indique que les cours abordent l'engagement à respecter les droits de la personne et les attentes du curriculum relatives au respect du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Elle indique également que le programme prépare les étudiants à satisfaire aux normes légales et professionnelles pertinentes en soutenant la dignité et le bien-être de tous les élèves. Dans le cadre des travaux du cours *Schooling, Government, and Society*, les étudiantes et étudiants en enseignement doivent observer et évaluer la manière dont l'école dans laquelle ils effectuent leur stage se conforme à la *Loi sur la sécurité dans les écoles* et à d'autres obligations légales. Les étudiants examinent des études de cas portant sur les mesures d'adaptations dans les situations de diversité religieuse et sur le défaut de respecter l'identité raciale et ethnique d'élèves. D'autres travaux comprennent la conception d'une sortie scolaire qui s'appuie sur les discussions en classe et les lectures concernant la négligence, le devoir de diligence et la gestion des risques. Pendant le stage, les étudiantes et étudiants sont évalués sur leur «Engagement envers les élèves et leur apprentissage», en mettant l'accent sur leur capacité à appliquer les normes de déontologie, à nouer des relations et à favoriser un milieu d'apprentissage positif.

Le CCRTC a fait part de son intention d'aider les étudiantes et étudiants à effectuer des stages dans des écoles financées par des fonds publics et de ses efforts pour établir des liens avec un conseil scolaire catholique local. À l'heure actuelle, le comité d'agrément ne dispose d'aucune preuve lui permettant de confirmer que les étudiantes et étudiants acquerront une expérience suffisante en dehors des écoles chrétiennes réformées. Le comité ne peut pas non plus confirmer que le programme fournit une expérience pratique dans le contexte ontarien dans un environnement qui respecte les principes de l'éducation inclusive suivants : «Le système d'éducation de l'Ontario doit respecter la diversité, favoriser l'éducation inclusive, et chercher à repérer et à éliminer les obstacles aux traitements égaux en matière d'éducation qui limitent la capacité des élèves à apprendre, à s'épanouir et à contribuer à la société, à tous les niveaux. Les préjugés discriminatoires, le harcèlement, les milieux non inclusifs, le manque d'adaptations, les obstacles systémiques, la dynamique du pouvoir, la pauvreté sociétale et le racisme peuvent en effet nuire à la capacité de certains élèves d'acquérir les compétences pour réussir dans la vie et être productifs et compétitifs au sein de la société»⁶. Le comité d'agrément note que le CCRTC a déclaré que, si un étudiant en enseignement choisit de travailler dans le système d'éducation publique, il incombe à l'école ou au conseil scolaire concernés de développer les connaissances de l'enseignant sur le contexte ontarien et de lui fournir des orientations concernant les complexités locales, précisant que le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) est un outil qui peut appuyer ces objectifs.

⁶ [Considérations concernant la planification du programme](#) – Le présent contenu est tiré du curriculum officiel et fournit les renseignements les plus récents. Il est applicable à tous les programmes-cadres de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année. Le personnel enseignant doit tenir compte de ces renseignements pour orienter la mise en œuvre du programme-cadre et adapter le milieu dans lequel il sera enseigné. Extrait en décembre 2025.

Le CCRTC fait valoir que les cours *Science and Technology* et *Social Studies, History, and Geography* traitent de l'éducation environnementale, de l'écojustice et de l'action pour le climat. Toutefois, en raison du manque de preuves à ce sujet dans les plans de ces cours, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer que l'on aborde ce contenu de manière suffisamment approfondie.

Le comité d'agrément note que le CCRTC fait des efforts pour intégrer la connaissance du contexte ontarien dans les cours, les travaux et les stages du programme. Néanmoins, les cours et les stages existants sont principalement basés sur une perspective chrétienne réformée en ce qui concerne l'encadrement de l'apprentissage et son application à la pratique de l'enseignement.

Le comité d'agrément reconnaît l'intention du CCRTC de préparer les étudiantes et étudiants à enseigner dans toutes les salles de classe de l'Ontario en intégrant à son programme du contenu sur les Autochtones, l'éducation environnementale, les droits de la personne et la législation relative à la sécurité dans les écoles. Alors que ces éléments du programme continuent d'évoluer, la documentation actuelle décrivant leur influence sur l'apprentissage, les perspectives et les pratiques d'enseignement des étudiants (en particulier en ce qui concerne les perspectives autochtones, l'éducation environnementale, l'écojustice et l'action pour le climat) est encore limitée. En outre, étant donné que le programme en est aux premiers stades de l'établissement de partenariats et de stages dans les écoles financées par les fonds publics, le comité d'agrément ne peut pas encore confirmer que les étudiants acquièrent une compréhension suffisamment approfondie du contexte éducatif plus large de l'Ontario dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires.

Par conséquent, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne permet pas aux étudiants d'acquérir des connaissances en rapport avec l'élément 4 de la section «Connaissance du contexte d'enseignement».

Élément 5– Droit et législation en matière d'éducation

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit aborder les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement), la législation ontarienne en matière d'éducation et la législation connexe, la législation en matière de santé et de sécurité au travail et la législation qui régit la profession enseignante en Ontario et les obligations professionnelles des membres de l'Ordre (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

Élément 6– Relations professionnelles

Le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement prévoit qu'un programme de formation professionnelle doit aborder la façon d'établir et d'entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, les personnes chargées de la garde des enfants, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance du contexte d'enseignement).

La documentation indique que le programme fournit aux étudiantes et étudiants en enseignement, dans le cadre des cours et des stages, des attentes claires en matière de relations professionnelles ainsi que de multiples occasions de démontrer leurs compétences à cet égard. Le matériel du programme comprend des normes de professionnalisme à respecter lors des stages et dans les contextes publics, lesquelles exigent que les étudiants respectent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre. On considère également la conduite professionnelle dans le contexte des écoles chrétiennes réformées, en soulignant l'importance de soutenir le bien-être spirituel des élèves, des collègues et de la communauté scolaire dans son ensemble.

Dans le cours *Teaching Studies 4 : Entering the Teaching Profession*, les étudiantes et étudiants doivent collaborer avec tous les acteurs de l'école, préparer des bulletins et des commentaires qui s'alignent sur les normes professionnelles et participer aux réunions parents-enseignants. L'inclusion de simulations de conférences parent-enseignant et la possibilité de recueillir des données sur les résultats des élèves et de rédiger des bulletins scolaires pendant les stages permettent aux étudiants d'acquérir des compétences pratiques en ce qui concerne l'entretien de relations professionnelles avec les parents et les élèves.

Dans le cadre du programme, les étudiants doivent également tenir un journal de stage pendant qu'ils sont affectés à une école. Ces journaux servent à démontrer que les étudiantes et étudiants font preuve de professionnalisme vis-à-vis de la vocation chrétienne, maintiennent des normes élevées en matière d'écriture, respectent la dignité et la réputation de l'ensemble du personnel de l'école, et préservent la confidentialité. Tout au long du stage, les étudiantes et étudiants sont évalués sur leur professionnalisme et leur engagement en faveur de l'apprentissage des élèves, en particulier sur leur capacité à adopter une conduite professionnelle conforme aux valeurs chrétiennes réformées, sur le respect de tous les membres du personnel et sur l'établissement de relations positives avec les élèves.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 3.1.

Motifs de la conclusion

La connaissance du curriculum – Élément 1

Étant donné que le programme actuel exige que les étudiantes et étudiants en enseignement effectuent leurs stages exclusivement dans des écoles chrétiennes réformées et que l'évaluation des stages soit axée sur leur capacité à intégrer des perspectives bibliques dans la planification de leçons et d'unités, le comité d'agrément conclut que les étudiants n'ont pas assez d'occasions d'acquérir de l'expérience au sein du système d'éducation publique plus large de l'Ontario. L'accent mis sur la conception de leçons, la pédagogie et l'évaluation des apprenants dans une perspective biblique dans la plupart des cours *Curriculum Studies* et *Teaching Studies* se traduit par un manque de preuves qui montrent que les étudiantes et étudiants sont préparés à aborder les divergences entre les attentes provinciales énoncées dans le programme d'études et les perspectives bibliques ou chrétiennes réformées.

En outre, en raison de l'absence de cours de méthodologie et de cours portant sur les matières d'éducation générale au cycle intermédiaire pour les étudiantes et étudiants en enseignement de la cohorte moyen-intermédiaire, l'approche actuelle du programme ne leur offre pas la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies relativement aux programmes-cadres, à la pédagogie et à l'évaluation des matières d'éducation générale et des cycles, en particulier en ce qui concerne la 9^e et la 10^e année.

Étant donné que le programme ne prépare pas adéquatement les étudiantes et étudiants des cohortes primaire-moyen et moyen-intermédiaire à enseigner le programme d'études de l'Ontario ou à adapter leurs pratiques d'enseignement pour refléter la diversité des milieux scolaires du système d'éducation publique de l'Ontario, et qu'il ne prépare pas adéquatement les étudiants de la cohorte moyen-intermédiaire à enseigner la matière d'éducation générale qu'ils choisissent pour le cycle intermédiaire, le programme du CCRTC ne satisfait pas essentiellement à cet élément.

La connaissance du curriculum est importante pour pouvoir enseigner dans le contexte ontarien et constitue un principe fondamental des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre. Il s'agit d'un pilier d'une pratique de l'enseignement efficace à titre de membre de la profession enseignante en Ontario. Le fait que le programme ne répond pas à cet élément a une incidence sur les autres conditions d'agrément, parce qu'on n'a pas établi une base de connaissances suffisamment vaste relativement aux différents cycles et composantes du programme.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement – Élément 9 : abordé à la condition 10.

Connaissance du contexte d'enseignement – Élément 4

Le comité d'agrément conclut que le CCRTC reconnaît l'importance d'aborder des sujets pertinents dans le contexte plus large de l'Ontario afin de préparer les étudiantes et étudiants en enseignement à leurs stages, que ce soit dans les écoles financées par les fonds publics ou chrétiennes réformées. Cependant, les étudiants du programme interprètent et évaluent les documents fondamentaux qui régissent la formation à l'enseignement en Ontario et examinent des sujets tels que les perspectives, les histoires et les modes de connaissance autochtones, ainsi que l'apprentissage environnemental, l'écojustice et la justice climatique, principalement d'un point de vue chrétien réformé.

En outre, des inquiétudes persistent quant à la position du CCRTC voulant que les conseils scolaires financés par les fonds publics doivent avoir la responsabilité de veiller à ce que les étudiants soient adéquatement prêts à enseigner dans le contexte scolaire ontarien. Comme les discussions sur les stages possibles au sein de l'Hamilton-Wentworth Catholic District School Board sont toujours au stade préliminaire, on ne sait pas quand les étudiantes et étudiants auront l'occasion d'effectuer des stages dans des établissements élémentaires et secondaires inclusifs qui accueillent des populations d'élèves diversifiées. De surcroît, étant donné que les stages actuels du CCRTC se limitent à des écoles chrétiennes réformées qui ont une démographie majoritairement homogène et qui partagent des valeurs et des perspectives similaires, le comité d'agrément ne peut pas confirmer que les étudiants sont suffisamment exposés au système d'éducation publique plus large de l'Ontario. Ainsi, le programme ne satisfait pas essentiellement à cet élément.

La connaissance du contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires est important pour pouvoir enseigner dans la province à titre de professionnel réglementé. Il s'agit d'un pilier d'une pratique de l'enseignement efficace à titre de membre de la profession enseignante en Ontario. Le fait que le programme ne répond pas à cet élément a une incidence sur les autres conditions d'agrément.

Dans la poursuite de son objet d'agrément les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements de formation postsecondaire, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt public, ce qui consiste, entre autres, à veiller à ce que les étudiants soient préparés à enseigner dans le système scolaire diversifié de l'Ontario. Il n'existe pas assez de preuves permettant de déterminer la manière dont les étudiants pourront harmoniser leur formation qui repose sur une vision du monde et l'identité chrétiennes réformées avec les contextes scolaires diversifiés du système d'éducation publique de l'Ontario.

Comme le CCRTC affirme que son cadre conceptuel (condition 2) ne changera pas, le comité d'agrément n'est pas en mesure de déterminer en quoi la mission et le cadre conceptuel du CCRTC pourraient être élargis afin de préparer les étudiantes et étudiants en enseignement à enseigner dans les milieux scolaires diversifiés financés par les fonds publics. Les possibilités de stage dans les écoles financées par les fonds publics où les étudiants seraient supervisés par des enseignants agréés de l'Ontario ne seront offertes que si le CCRTC conclut un accord formel avec un conseil scolaire, ce qui n'a pas encore été fait. Cela

crée une incertitude quant à l'exposition des étudiants à des contextes d'enseignement variés.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation abordant la question de savoir si le programme examiné est actuel, fait référence au curriculum de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes du programme est abordée à la condition 3.1.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le contenu des cours du programme examiné comprend des cours de base et des cours de méthodologie. Toutefois, le contenu de ces cours s'inspire principalement d'une vision chrétienne réformée du monde, les théories et ressources séculières étant adaptées à cette perspective plutôt qu'au contexte éducatif plus large de l'Ontario. Les cours exigent des étudiants en enseignement qu'ils intègrent des connaissances façonnées par une optique chrétienne réformée et qu'ils appliquent ces connaissances dans le cadre d'expériences pratiques au sein d'écoles chrétiennes réformées.

Les quatre cours obligatoires d'études religieuses, destinés à préparer les étudiantes et étudiants pour des rôles dans des écoles chrétiennes réformées, comptent pour trois crédits dans chacune des quatre sessions. Le contenu de ces cours obligatoires peut limiter la capacité du programme à préparer les étudiants à enseigner dans le contexte éducatif plus large de l'Ontario.

Cours théoriques, cours de méthodologie et cours de base

Les cours du programme sont organisés en quatre domaines d'apprentissage distincts : fondements; programme d'études et enseignement; stage; et portfolio professionnel. Le portfolio professionnel est développé progressivement tout au long des quatre sessions du programme. Chaque domaine comprend plusieurs groupes de cours, chacun ayant un objectif précis et un ensemble de résultats d'apprentissage.

Dans le domaine des fondements, les étudiantes et étudiants doivent suivre des cours dans trois groupes principaux : études religieuses, études pédagogiques et études de la psychologie de l'éducation.

Les quatre cours d'études religieuses sont les suivants : *Bible Study: Survey of Old & New Testament 1*; *Bible Study: Survey of Old & New Testament 2*; *Church History: From Revolution to the Present*; et *Church History: From Pentecost to the 19th Century*. Ces cours offrent une vue d'ensemble du contenu biblique et de l'histoire de l'Église, en mettant l'accent sur le développement d'une compréhension contextuelle pertinente pour l'éducation chrétienne réformée.

Les cinq cours d'études pédagogiques sont les suivants : *Foundations of Education*; *Foundations of Curriculum*; *Introduction to Educational Research Part 1*; *History of Education*; et *Schooling, Government and Society*. Ces cours sont conçus pour aider les étudiants en enseignement à acquérir une compréhension fondamentale de la nature et de l'objectif de l'éducation.

Les trois cours d'études de la psychologie de l'éducation sont les suivants : *Child Development*; *Special Education*; et *Learning Theories and Assessment*. Ces cours sont essentiels pour que les étudiants acquièrent les connaissances nécessaires pour répondre à un éventail de besoins des apprenants et de pratiques d'évaluation.

Les cours de méthodologie de l'enseignement relatifs au domaine «programme d'études et enseignement» sont décrits à la condition 10.

Mise en pratique de la théorie

Le domaine des fondements est structuré de manière à développer la compréhension théorique des étudiants et à soutenir leur développement en tant que pédagogues. Les cours de ce domaine sont conçus pour faire le lien entre la théorie et la pratique, et ce, en préparant les étudiants à des stages pratiques et en encourageant la pratique réflexive pour relier les cours à l'expérience en classe. Chaque groupe de cours dans le domaine des fondements précise les résultats d'apprentissage liés à l'application pratique dans les milieux scolaires.

Les cours d'études religieuses fournissent une base complète du contenu biblique et de l'histoire de l'Église, et visent à développer une compréhension contextuelle pertinente pour l'éducation chrétienne réformée. Les étudiants examinent l'intégration des Écritures, des confessions réformées et de la liturgie dans la pratique professionnelle, et sont guidés dans la mise en pratique des enseignements bibliques dans les écoles chrétiennes réformées par l'entremise de méthodologies réflexives et narratives. Ils doivent élaborer des plans de cours adaptés au cadre conceptuel CARE en mettant à profit la pratique réflexive et le mentorat d'enseignants associés pour favoriser une approche «chrétienne» de l'éducation.

Les cours d'études en éducation présentent les dimensions philosophiques, historiques et sociétales de l'éducation, en mettant l'accent sur les perspectives des programmes d'études, la recherche en éducation, et l'interaction entre l'école et le gouvernement. Dans l'optique du christianisme réformé, les étudiants analysent de manière critique différentes perspectives du curriculum, évaluent la contribution de l'éducation réformée à la société séculière et mènent des recherches en éducation. Dans le cours *History of Education*, les étudiants doivent formuler une philosophie personnelle de l'éducation en établissant des liens entre les théoriciens de l'éducation et leurs convictions personnelles, souvent enracinées dans la doctrine chrétienne réformée.

Le cours *Foundations of Curriculum* présente aux étudiants en enseignement une série d'orientations du curriculum, notamment le progressisme, le reconstructionnisme, le

pérennialisme, l'essentialisme et les pédagogies autochtones, et ce, en mettant l'accent sur leurs fondements philosophiques et leurs applications pratiques. Les étudiantes et étudiants évaluent le curriculum de l'Ontario et d'autres territoires de compétence en fonction de leur pertinence et de leur compatibilité avec l'éducation chrétienne réformée, tout en identifiant les adaptations nécessaires pour les systèmes scolaires financés par les fonds publics. Les stages dans les écoles chrétiennes réformées exigent des étudiantes et étudiants qu'ils s'entretiennent avec les responsables des écoles et qu'ils observent l'intégration du programme d'études dans la pratique. Le cours *Introduction to Education Research* permet aux étudiants d'acquérir des compétences fondamentales en recherche, en mettant l'accent sur le lien entre la théorie et la pratique de l'enseignement. Les étudiants apprennent à formuler des questions d'enquête, à effectuer des analyses documentaires et à mener des recherches pertinentes dans des contextes scolaires réels, en tenant compte à la fois des théories éducatives laïques et chrétiennes réformées. Les travaux et les activités de stage sont conçus pour appliquer les résultats de la recherche aux défis de la classe, comme le soutien à l'autorégulation et à la santé mentale des élèves.

Les études de la psychologie de l'éducation comprennent trois cours axés sur les théories fondamentales et la recherche concernant le développement physique, cognitif et psychosocial. Grâce aux cours *Child Development*, *Special Education* et *Learning Theories and Assessment*, les étudiantes et étudiants en enseignement se familiarisent avec les théories de l'apprentissage et les principes clés du développement de l'enfant, en mettant particulièrement l'accent sur leur application dans le cadre de l'éducation chrétienne réformée. Ces cours permettent également aux étudiantes et étudiants d'explorer les pratiques de l'enseignement qui appuient les élèves ayant des besoins particuliers. Collectivement, les cours sont conçus pour relier les travaux aux tâches pratiques ainsi qu'aux expériences vécues en classe pendant les stages. Dans le cours ***Child Development***, les étudiantes et étudiants effectuent des observations en classe pendant les stages pratiques. Ce travail consiste à collecter des données d'observation sur le comportement des élèves dans des contextes pédagogiques et non pédagogiques, à analyser les résultats dans l'optique des théories du développement, et à réfléchir à l'impact de ces résultats sur la pratique future de l'enseignement. Le cours ***Special Education*** exige des étudiants qu'ils étudient une affection, un syndrome ou un trouble particulier que l'on peut trouver dans une salle de classe. Ils créent une présentation expliquant comment l'apprentissage de l'enfant pourrait être affecté et suggèrent des stratégies pour soutenir les besoins éducatifs de l'enfant, y compris des moyens d'intégrer l'enfant dans les classes ordinaires. Dans le cours ***Learning Theories and Assessment***, les étudiantes et étudiants explorent les aspects théoriques et pratiques de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. Les cours comprennent un examen des théories béhavioristes, cognitives et constructivistes de l'apprentissage, ainsi qu'une analyse de leur application dans des contextes de classe. Ces théories sont examinées dans une perspective biblique en mettant l'accent sur la croyance que chaque enfant est créé de manière unique par Dieu.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait essentiellement, mais pas entièrement à la condition 5.

Motifs de la conclusion

Bien que le programme offre de nombreuses occasions aux étudiants de mettre la théorie en pratique dans des contextes d'écoles chrétiennes réformées, l'intégration des perspectives de l'éducation publique de l'Ontario et des normes professionnelles inclusives est limitée. Le comité d'agrément conclut que les approches théoriques et pratiques du programme demeurent fortement orientées vers l'éducation chrétienne réformée, et qu'il n'y a pas suffisamment de preuves de liens entre la théorie et la pratique de l'éducation fondées sur la recherche dans les divers milieux éducatifs de la province autres que les écoles chrétiennes réformées.

Conditions à satisfaire

Pour que le programme satisfasse entièrement à la condition 5, le CCRTC doit présenter des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément qui démontrent que les cours de méthodologie et de base offerts dans le cadre du programme comprennent un contenu pertinent pour le système d'éducation publique de l'Ontario et prévoient des dispositions appropriées pour la mise en pratique de la théorie dans des contextes éducatifs autres que les écoles chrétiennes réformées.

Par exemple, le CCRTC pourrait fournir des preuves telles que les suivantes :

- des cours de base obligatoires dont le contenu est lié au système d'éducation publique de l'Ontario;
- un contenu de cours qui se rapporte au contexte de l'éducation publique en Ontario et qui est intégré dans tous les cours de base existants;
- un contenu de cours et des travaux qui permettent aux étudiantes et étudiants de développer une approche plus équilibrée pour établir des liens entre la théorie et la pratique fondées sur la recherche dans des contextes d'éducation inclusive autres que les écoles chrétiennes réformées;
- des occasions authentiques d'appliquer la théorie dans la pratique et de réfléchir à cette application pour guider la pratique future de l'enseignement dans des milieux éducatifs financés par les fonds publics.

Une fois que le CCRTC aura fourni des informations que le comité d'agrément jugera acceptables, la condition 5 sera entièrement satisfaite.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours élaboré pour un contexte chrétien réformé. La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours élaboré pour un contexte chrétien réformé, comme en témoigne l'inclusion de quatre cours d'études religieuses – un à chaque session universitaire – qui ancrent la formation des enseignants dans les valeurs et les perspectives chrétiennes réformées, et qui affirment le cadre de mission du CCRTC selon lequel il «s'efforce d'être la source définitive de formation à l'enseignement réformée». Cette approche se reflète également dans l'organisation des cours, des lectures et des travaux, lesquels visent à préparer les étudiants à enseigner dans des écoles chrétiennes réformées, où les modèles de planification de leçons et d'unités incitent systématiquement les étudiants à intégrer une vision du monde chrétienne réformée. L'exigence d'un portfolio professionnel est introduite au cours de la première session du programme et les étudiants l'utilisent pour documenter leur développement en tant que pédagogues chrétiens réformés pendant toute la durée du programme.

Le programme consécutif proposé avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire s'étend sur quatre sessions universitaires, suivant un calendrier automne-hiver, automne-hiver. Chaque session est organisée de façon à ce que le stage se déroule à mi-parcours des cours. Avant chaque stage, les étudiants suivent des cours où les instructeurs présentent, y compris par l'entremise de lectures et de travaux, des concepts d'enseignement, des stratégies pédagogiques ainsi que des programmes et ressources pertinents pour soutenir leur préparation dans des contextes de classes chrétiennes réformées. Après chaque stage, les étudiantes et étudiants reprennent les cours et font le point sur leurs expériences pratiques en ayant l'occasion d'établir des liens entre les cours et la pratique de l'enseignement, et d'y réfléchir.

Les séries de cours *Curriculum Studies*, *Studies in Educational Psychology* et *Teaching Studies* contiennent toutes du contenu et des travaux destinés à aider les étudiantes et étudiants en enseignement à développer des connaissances spécifiques à une matière et des stratégies pédagogiques à appliquer en classe, principalement dans une optique de christianisme réformé. Ces cours comprennent des activités permettant aux étudiantes et étudiants d'explorer et d'utiliser des méthodes de gestion de classe, de concevoir des leçons et des évaluations, de planifier et d'enseigner des unités d'enseignement et d'observer les élèves en classe afin de recueillir des informations sur leur apprentissage.

Les étudiantes et étudiants en enseignement bénéficient d'une approche par étayage pour planifier des plans de cours de plus en plus complets, de sorte qu'ils élaborent des plans d'unité complets à la dernière session du programme. Les modèles complets de

planification d'unités fournissent des indications sur les attentes du programme, les sujets des leçons et les idées maîtresses, guidant ainsi l'évaluation et la planification de la différenciation pédagogique, des adaptations, du matériel et des ressources. Les descriptions des plans d'unité rappellent souvent aux étudiants qu'ils doivent intégrer les principes bibliques tout au long du processus de conception de l'unité.

Le CCRTC offre son programme à Hamilton (Ontario) et tous les cours sont donnés en personne. En raison du nombre limité d'inscriptions, les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire fréquentent souvent des cours communs. La politique du CCRTC précise qu'un minimum de cinq étudiants par cohorte cyclique est nécessaire pour proposer des cours séparés; sinon, les étudiantes et étudiants de classes combinées ont des lectures et des travaux différenciés alignés sur les cycles respectifs pour lesquels ils se qualifient. Les petites cohortes du programme favorisent un milieu d'apprentissage de type séminaire qui encourage la participation active.

Chaque session universitaire au CCRTC est composée de six cours, chacun ayant une valeur de 3 crédits. Chaque cours nécessite trois heures de contact en classe par semaine; ces heures sont généralement réparties en deux séances de 90 minutes sur une session de 11 semaines. Par conséquent, chaque cours de 3 crédits comprend environ 33 heures d'enseignement direct en classe. Les étudiantes et étudiants en enseignement doivent suivre 36 crédits au cours de la première année du programme, puis 36 crédits au cours de la deuxième année. Au total, les étudiantes et étudiants doivent obtenir 72 crédits, dont quatre cours d'études religieuses et un cours de français langue seconde (totalisant 15 crédits) qui ne font pas partie d'un domaine d'études particulier ou d'une matière d'enseignement. Ces composantes du programme ne correspondent pas au curriculum de l'Ontario ni ne satisfont aux exigences d'agrément du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

En plus des cours, le programme comprend quatre stages pratiques prévus au cours de chaque session du programme. Les étudiantes et étudiants sont tenus d'assumer des responsabilités d'enseignement accrues au fur et à mesure des stages. Lors du troisième bloc de stage, tous les étudiantes et étudiants sont censés assumer progressivement davantage de responsabilités d'enseignement de la première à la quatrième semaine, et concevoir et enseigner une unité. Au troisième bloc de stage, les étudiants aux cycles primaire-moyen sont censés enseigner toutes les matières de base du programme, tandis que les étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire sont censés enseigner leur matière désignée pour le cycle intermédiaire.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait essentiellement, mais pas entièrement à la condition 6.

Motifs de la conclusion

Bien que le format et la structure du programme permettent aux étudiants de participer à des cours et à des stages qui soutiennent le développement progressif de leurs connaissances et compétences en planification de l'enseignement et de l'évaluation en rapport avec les ressources et les programmes-cadres pertinents, cette préparation est actuellement limitée au contexte chrétien réformé.

Conditions à satisfaire

Pour que le programme satisfasse entièrement à la condition 6, le CCRTC doit présenter des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément que le format et la structure du programme conviennent au contenu des cours et permettent de préparer les étudiantes et étudiants à répondre aux attentes du curriculum et aux attentes professionnelles des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. Il peut s'agir d'adapter ou de réaffecter des cours et des crédits obligatoires afin de refléter les besoins d'un plus grand nombre de milieux éducatifs.

Par exemple, le CCRTC pourrait fournir des preuves telles que les suivantes :

- révision du format et de la structure du programme pour équilibrer les cours/crédits de cours et les expériences pratiques afin de suffisamment préparer les étudiantes et étudiants à enseigner à la fois dans le système d'éducation publique diversifié de l'Ontario et dans le contexte chrétien réformé;
- révision des attentes relatives aux stages pour tous les étudiants de sorte que celles-ci satisfassent aux exigences réglementaires énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2) du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement;
- révision des exigences du programme en tenant compte de l'élargissement des attentes relatives au portfolio professionnel afin d'y inclure la préparation à l'enseignement dans divers contextes éducatifs en Ontario, y compris l'enseignement dans les écoles financées par les fonds publics.

Une fois que le CCRTC aura fourni des informations que le comité d'agrément jugera acceptables, la condition 6 sera entièrement satisfaite.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiantes et étudiants en enseignement sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme examiné.

Pour pouvoir obtenir leur diplôme, les étudiantes et étudiants doivent maintenir une moyenne générale d'au moins 70 % (B). Ceux dont les résultats sont inférieurs à cette moyenne font l'objet d'un examen de leurs progrès scolaires et pourraient être mis en probation. Une moyenne minimale de 70 % (B) est également nécessaire dans les stages pratiques pour pouvoir participer à la composante «expérience en salle de classe» du programme.

La rétroaction formative est intégrée à l'ensemble des cours, ce qui permet aux étudiantes et étudiants de soumettre leurs travaux à un examen initial, de recevoir des commentaires constructifs et de réviser leurs travaux avant l'évaluation finale. Dans des cours tels qu'*Introduction to Educational Research*, les étudiantes et étudiants reçoivent de la rétroaction itérative lors des points de contrôle avec l'instructeur alors qu'ils développent et présentent conjointement des résultats de recherche. Les évaluations sommatives réalisées par l'instructeur comportent des commentaires descriptifs, y compris des objectifs d'apprentissage clairs, des critères de réussite et des rubriques alignées sur les catégories d'accomplissement provinciales, ainsi que des commentaires anecdotiques sur les points forts, lesquels informent collectivement les étudiants de leurs progrès.

Les tâches d'évaluation telles que l'analyse d'une vidéo et le portfolio de stage offrent aux étudiants des possibilités structurées d'évaluer leurs pratiques pédagogiques et de s'engager dans un apprentissage réflexif. L'analyse de la vidéo favorise la conscience de soi et la rétroaction par les pairs grâce à des séquences d'enseignement enregistrées, tandis que le portfolio de stage documente la croissance au fil des expériences pratiques et fait partie de l'évaluation sommative.

Pendant les stages, les enseignants associés évaluent les étudiants en enseignement et leur font part de leurs commentaires sur leur évolution générale tout au long du stage. Les enseignants associés examinent les leçons quotidiennes des étudiants, observent leur enseignement, et fournissent des commentaires constructifs et descriptifs. Les étudiantes et étudiants doivent intégrer les commentaires des enseignants associés dans les révisions de leçons et les leçons futures. À mi-parcours du stage, l'étudiant et l'enseignant associé remplissent un rapport d'évaluation intermédiaire, suivi d'une discussion commune. À la fin du stage, le rapport d'évaluation final indique le rendement dans les compétences de base et fournit une note finale (de C à A+), soulignant les points forts et les domaines à améliorer.

Le comité d'agrément a remarqué que tous les stages se déroulent uniquement dans des écoles chrétiennes réformées, où les étudiantes et étudiants sont généralement supervisés et évalués par des pédagogues qui, dans l'ensemble, ne sont pas des enseignants agréés de l'Ontario et qui ont une expérience d'enseignement limitée dans les écoles publiques. Par conséquent, le comité ne peut pas confirmer si la rétroaction fournie dans un tel milieu est conforme aux pratiques d'évaluation reconnues énoncées dans les documents de politique du Ministère relatifs à l'évaluation⁷.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 7.

Motifs de la conclusion

Comme le CCRTC affirme que son cadre conceptuel (condition 2) ne changera pas, le comité d'agrément n'est pas en mesure de déterminer en quoi la mission et le cadre conceptuel du CCRTC pourraient être élargis afin de préparer les étudiants en enseignement à enseigner dans les milieux scolaires diversifiés financés par les fonds publics. Les possibilités de stage dans les écoles financées par les fonds publics dépendent d'un accord formel avec un conseil scolaire, lequel n'a pas encore été conclu. Cela crée une incertitude quant à l'exposition des étudiants à des contextes d'enseignement et d'apprentissage variés. En outre, cela limite la possibilité pour les étudiants d'être évalués et informés de leurs progrès de manière continue par des enseignants agréés de l'Ontario qui sont au fait des pratiques d'évaluation provinciales acceptables.

Dans le cadre de son mandat d'agrément les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt public. Cette responsabilité consiste notamment à veiller à ce que les étudiantes et étudiants en enseignement soient adéquatement préparés pour enseigner dans le système d'éducation diversifié de l'Ontario. À l'heure actuelle, il n'existe pas suffisamment de données pour déterminer comment les étudiants qui ont reçu une formation et de la rétroaction principalement influencées par une vision du monde et une identité chrétiennes réformées intégreront ces perspectives dans les divers contextes du système d'éducation publique de l'Ontario.

Le comité d'agrément conclut que la position du CCRTC selon laquelle les écoles ou les conseils scolaires financés par les fonds publics devraient être les premiers responsables de la préparation des étudiants au contexte de l'enseignement en Ontario est en contradiction avec les obligations du programme en vertu du Règlement de l'Ontario 347/02.

⁷ [Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Première édition, 1^{re} à la 12^e année.](#)

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences concernant le stage sont les suivantes :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que le programme examiné ne comporte pas tous les éléments de stage requis.

Un minimum de 80 jours d'expérience pratique adaptée au format et à la structure du programme

La documentation indique qu'à la fin du programme, les étudiants des cohortes primaire-moyen et moyen-intermédiaire ont effectué un total de 90 jours de stage, répartis sur deux années universitaires en quatre blocs distincts. Les blocs de stage se déroulent au milieu de chaque session et sont organisés comme suit :

1^{re} année : Session d'automne – 20 jours

1^{re} année : Session d'hiver – 25 jours

2^e année : Session d'automne – 20 jours

2^e année : Session d'hiver – 25 jours

Cet accent mis sur l'expérience pratique reflète le format et la structure du programme du CCRTC visant à faciliter l'intégration de la théorie et de la pratique, principalement dans le contexte des écoles chrétiennes réformées. Le coordonnateur des stages tient des registres détaillés des stages des étudiantes et étudiants, y compris le lieu, le niveau scolaire, l'enseignant associé affecté et le nombre de jours, assurant ainsi la responsabilité de la

durée du stage. Les jours de stage manqués doivent être rattrapés en coordination avec l'enseignant associé, le conseiller universitaire et le coordonnateur du stage.

Observation et enseignement pratique dans des situations où est enseigné le programme d'études de l'Ontario.

La documentation examinée montre que les étudiants en enseignement sont placés exclusivement dans des écoles chrétiennes réformées dans le cadre du programme actuel, et indique que 19 de ces 20 écoles enseignent le curriculum de l'Ontario. Le CCRTC précise que dans le programme proposé, les étudiantes et étudiants qui envisagent d'enseigner dans des écoles chrétiennes réformées devront effectuer au moins un stage dans une école financée par les fonds publics et trois stages dans des écoles chrétiennes réformées. Les étudiantes et étudiants qui ont l'intention d'enseigner dans des écoles financées par les fonds publics seront encouragés à effectuer au moins un stage dans une école chrétienne réformée indépendante et trois stages dans des écoles financées par les fonds publics.

Bien que l'Hamilton-Wentworth Catholic District School Board se soit montré ouvert à la poursuite des discussions avec le CCRTC concernant les stages futurs, l'absence d'accords confirmés ne permet pas de vérifier que les étudiants en enseignement auront accès à des stages dans des établissements scolaires financés par les fonds publics. En outre, alors que la plupart des écoles chrétiennes réformées déclarent adhérer au curriculum de l'Ontario, de nombreuses écoles utilisent des documents du cadre conceptuel CARE spécifiques à une matière, lesquels peuvent diverger des attentes énoncées dans les programmes-cadres du Ministère. Cette situation soulève des préoccupations quant à la cohérence avec les normes provinciales et aux effets possibles que pourraient avoir les observations et expériences pratiques dans ces contextes sur le développement des pratiques pédagogiques des étudiantes et étudiants en enseignement.

L'enseignement à chaque cycle et dans au moins une des matières du programme qui concerne l'étudiant

Les données relatives aux stages des étudiants aux cycles primaire-moyen montrent que l'exigence d'expérience pratique dans chaque cycle pour lequel ils se qualifient est respectée, car les étudiants effectuent des stages à la fois dans des classes aux cycles primaire et moyen. Le CCRTC a élaboré des plans pour élargir les options de placement afin d'inclure la maternelle et le jardin d'enfants et de recruter des enseignants associés au besoin. En revanche, les dossiers de placement des étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire révèlent une certaine variabilité; certains étudiants n'effectuent pas les stages dans chaque cycle pour lequel ils se qualifient. Notamment, certains étudiants aux cycles moyen-intermédiaire ont été placés dans des classes de cycle supérieur ou de différents niveaux scolaires (9^e à 12^e année). En outre, les données sur les stages concernant les affectations d'enseignement associées à la matière d'enseignement au cycle intermédiaire de l'étudiant n'ont pas pu être vérifiées.

Le comité d'agrément conclut que les placements des étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire sont inadaptés ou non vérifiés, résultant en la non-conformité à la condition 8. Les étudiantes et étudiants aux cycles primaire-moyen satisfont généralement aux exigences relatives aux cycles.

Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage

La documentation indique qu'il y a des incohérences dans la supervision des étudiants en enseignement par des enseignants agréés de l'Ontario expérimentés. Sur les neuf étudiants dont les données de placement ont été examinées, seuls deux ont été supervisés par un enseignant agréé de l'Ontario expérimenté pour tous leurs blocs de stage, tandis que cinq ont été supervisés par un enseignant agréé de l'Ontario pour un seul stage. La documentation précise le rôle des enseignants associés, qui consiste notamment à soutenir le développement des étudiantes et étudiants, à suivre leurs progrès et à procéder à des évaluations intermédiaires et finales pour les quatre compétences de base : planification et préparation; enseignement; engagement envers les élèves et leur apprentissage; et professionnalisme dans les communautés d'apprentissage. Bien que le CCRTC ait exprimé son intention d'augmenter le nombre de placements auprès d'enseignants agréés de l'Ontario et de conclure des accords formels avec des conseils scolaires financés par les fonds publics, les données actuelles sur les stages n'attestent pas d'une supervision constante de la part d'enseignants agréés de l'Ontario, comme l'exige la réglementation.

Conseiller universitaire

Un conseiller universitaire (superviseur de stage) est affecté à chaque étudiant en enseignement et est responsable de l'évaluer et de lui apporter du soutien tout au long du stage. Les conseillers universitaires effectuent au moins une visite sur place par bloc de stage, observent l'enseignement en classe, évaluent les compétences clés et consultent les enseignants associés au sujet des progrès de l'étudiant. Après chaque stage, les conseillers animent des conférences d'évaluation avec l'étudiant en s'appuyant sur les commentaires de l'enseignant associé et le portfolio de stage de l'étudiant, lequel comprend des plans de cours, des réflexions, des journaux, des rapports d'évaluation et des documents d'auto-évaluation. Le résultat est un rapport sommaire définitif des stages préparé et archivé par le conseiller universitaire. Le CCRTC désigne plusieurs membres du corps professoral comme conseillers tout au long du programme, ce qui permet aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'une variété d'expériences de mentorat. En général, les conseillers universitaires supervisent le programme, encouragent la pratique réflexive et garantissent la cohérence des protocoles d'évaluation. La documentation indique que les conseillers universitaires proposent également des interventions opportunes pour les étudiants qui risquent d'échouer, y compris des visites supplémentaires sur place et la résolution conjointe de problèmes.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 8.

Motifs de la conclusion

La structure du stage en quatre blocs dépasse les 80 jours de stage minimum requis et démontre une programmation intentionnelle pour favoriser le lien entre la théorie et la pratique. Toutefois, l'absence d'accords de partenariat confirmés avec des conseils scolaires financés par les fonds publics et l'absence de stages cohérents en milieu scolaire où les étudiantes et étudiants sont supervisés et évalués par des enseignants agréés de l'Ontario représentent des lacunes importantes en matière de conformité. L'utilisation du curriculum de l'Ontario n'est pas systématiquement vérifiée dans tous les stages, surtout lorsque des cadres conceptuels CARE spécifiques à une matière sont utilisés. Alors que la plupart des étudiants aux cycles primaire-moyen sont placés dans chaque cycle, les données sur les stages montrent que les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire ne satisfont pas toujours à l'exigence de placement dans les deux cycles pour lesquels ils se qualifient et dans leur matière d'enseignement au cycle intermédiaire.

Bien que le CCRTC envisage d'établir des exigences de programme concernant le nombre de stages dans des écoles financées par les fonds publics, ce critère devrait être appliqué de manière uniforme plutôt que d'être adapté aux objectifs d'emploi de chaque étudiant. Le CCRTC est chargé de définir et d'appliquer une exigence de stage standard pour tous leurs étudiants en enseignement, car tous les étudiantes et étudiants qui terminent un programme de formation à l'enseignement agréé en Ontario obtiennent un certificat et un titre professionnel de l'Ordre. Enfin, bien que les conseillers universitaires soutiennent et supervisent les étudiantes et étudiants tout au long de leurs études, l'exigence réglementaire de supervision par des enseignants agréés de l'Ontario expérimentés n'est pas respectée pour tous les étudiants.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que les étudiants en enseignement au CCRTC doivent réussir toutes les composantes du programme, y compris un stage d'au moins 90 jours, afin de pouvoir satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme.

Le programme utilise un processus d'évaluation structuré et les enseignants associés fournissent une évaluation professionnelle, laquelle est ensuite convertie en une note numérique par le conseiller universitaire, conformément aux directives d'évaluation du CCRTC. Une moyenne minimale de 70 % dans la composante de stage est requise pour réussir le programme. Les étudiantes et étudiants qui risquent d'échouer bénéficient de plans de soutien personnalisés comprenant un mentorat supplémentaire, un renforcement ciblé des compétences, une communication accrue et des réunions d'évaluation structurées.

Toutefois, le comité d'agrément note que, bien qu'un processus de remédiation soit en place pour les étudiantes et étudiants à risque, il n'y a pas suffisamment de preuves concernant les mesures spécifiques prises lorsqu'un étudiant échoue à un stage, en particulier lorsqu'il obtient une note de moins de 70 % à l'évaluation finale. Aucune politique officielle n'a été fournie concernant les stages échoués et leur impact sur la réussite du programme. En outre, il n'y a pas de confirmation de l'existence d'un processus permettant de signaler la réussite du programme en fonction de la réussite de tous les stages.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait essentiellement, mais pas entièrement à la condition 9.

Motifs de la conclusion

Bien que le programme comprenne le nombre minimum de jours de stage requis pour la réussite du programme, aucune preuve n'a été fournie concernant les protocoles d'évaluation des stages pour déterminer les notes finales ou les processus de remédiation pour les étudiants qui risquent d'échouer à un stage. Le comité d'agrément n'est donc pas en mesure de confirmer la note minimale requise pour la réussite de chaque stage. L'absence d'une politique et d'un processus clairs en cas d'échec à un stage crée une lacune dans le respect de la condition 9.

Conditions à satisfaire

Pour que le programme satisfasse entièrement à la condition 9, le CCRTC doit fournir des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément qu'une note minimale est exigée pour chaque stage, et qu'il dispose de politiques claires concernant les mesures et procédures spécifiques en cas d'échec à un stage, y compris l'impact sur la réussite du programme et le processus de signalement à l'Ordre.

Par exemple, le CCRTC pourrait fournir des preuves telles que les suivantes :

- confirmation de la note minimale requise pour la réussite de chaque stage (plutôt qu'une moyenne minimale);
- politique qui décrit les mesures spécifiques qui seront prises lorsqu'un étudiant échoue à un stage;
- confirmation d'un processus permettant de signaler à l'Ordre la réussite du programme en fonction de la réussite des stages.

Une fois que le CCRTC aura fourni des preuves que le comité d'agrément jugera acceptables, la condition 9 sera entièrement satisfaite.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

En se fondant sur l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme du CCRTC ne permet pas aux étudiants en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire d'acquérir des connaissances approfondies des programmes-cadres, de la pédagogie et de l'évaluation dans les six domaines du contenu du curriculum de l'Ontario, ni dans la matière du cycle intermédiaire qu'ils ont choisi d'enseigner, surtout en ce qui concerne la 9^e et la 10^e année.

Le comité d'agrément note également que les documents du cadre conceptuel CARE⁸, lesquels guident la pratique dans les écoles chrétiennes réformées où se déroulent les stages, ne s'alignent pas sur les normes du Ministère relatives à l'inclusion, à l'équité ou aux attentes du curriculum de l'Ontario. Étant donné que, dans ce programme, la conception des leçons, la pédagogie et l'évaluation des étudiantes et étudiants sont censées être abordées dans une optique biblique dans toutes les matières d'enseignement, le comité n'est pas en mesure de confirmer la façon dont les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire sont préparés à aborder le curriculum de l'Ontario en cas de conflit entre les attentes provinciales et les points de vue bibliques ou chrétiens réformés concernant les matières d'enseignement. En outre, le comité se demande comment les cours de méthodologie peuvent être appropriés par rapport aux exigences des cycles (primaire, moyen et intermédiaire) lorsque les points de vue bibliques contredisent le contenu et les attentes du curriculum de l'Ontario, en particulier dans les domaines des sciences et de la technologie, de la santé et de l'éducation physique, et des études sociales.

La preuve concernant les cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire indique que les étudiantes et étudiants en enseignement suivent des cours de méthodologie qui reflètent les six matières du curriculum de l'Ontario : langue, mathématiques, sciences et technologie, éducation physique et santé, études sociales, et arts. Les cours de méthodologie font partie du domaine «programme d'études et enseignement» et sont

⁸ Les documents du cadre conceptuel CARE, élaborés par la League of Canadian Reformed School Societies (LCRSS), servent de guides fondamentaux pour l'intégration d'une vision du monde chrétienne réformée distincte dans l'enseignement en classe dans les écoles chrétiennes réformées de l'Ontario. Ce cadre est conçu pour compléter le curriculum de l'Ontario en fournissant des conseils spécifiques à chaque matière (de la 1^{re} à la 8^e année) qui s'alignent sur les principes bibliques et les normes confessionnelles des Églises réformées canadiennes. Les enseignants utilisent les documents CARE pour planifier des leçons qui reflètent à la fois les attentes provinciales et les valeurs chrétiennes réformées; assurent la cohérence des approches éducatives basées sur la foi dans toutes les matières; et maintiennent une identité réformée dans la pédagogie, le contenu et la culture de la classe.

organisés en deux groupes de cours : *Curriculum Studies* et *Teaching Studies*. Les étudiantes et étudiants aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire suivent ces cours ensemble, les travaux étant adaptés aux cycles pour lesquels ils se qualifient.

Les cours de méthodologie proposés dans le cadre de la série *Curriculum Studies* sont les suivants : *Language: Writing; Mathematics; Health & Physical Education; Science and Technology; Social Studies, History and Geography*; et *The Arts* (danse, art dramatique, musique, arts visuels). En outre, chaque cohorte cyclique dispose d'un cours de lecture spécifique (*Language: Reading*, cycles primaire-moyen uniquement, et *Language: Reading*, cycles moyen-intermédiaire uniquement). Ces cours permettent aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances fondamentales, des compétences pratiques et la capacité d'appliquer le curriculum de l'Ontario lors de la planification des cours et des unités. Les étudiantes et étudiants développent des connaissances et des compétences dans la conception, la planification et la mise en œuvre de stratégies d'enseignement et d'évaluation adaptées aux cycles pour lesquels ils se qualifient. Les étudiantes et étudiants aux cycles primaire-moyen acquièrent de l'expérience dans la création de leçons et d'unités adaptées aux élèves de la 1^{re} à la 6^e année, tandis que les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire se concentrent sur la planification, l'enseignement et l'évaluation pour les élèves de la 4^e à la 8^e année.

Dans le cours *Language: Writing*, les étudiantes et étudiants présentent des mini-leçons sur des caractéristiques ou des genres d'écriture spécifiques, adaptées au niveau scolaire et aux besoins des élèves au sein des divisions pour lesquels ils se qualifient. Dans le cours *Science and Technology*, les étudiantes et étudiants élaborent des unités d'enseignement qui intègrent une variété de tâches d'évaluation pour une année d'études sélectionnée. Dans le cadre du cours *Arts*, les étudiantes et étudiants suivent quatre modules, chacun axé sur un domaine artistique spécifique. Après chaque module, les étudiantes et étudiants conçoivent et donnent une leçon de microenseignement alignée sur le programme-cadre d'arts de l'Ontario et sur les cycles pour lesquels ils se qualifient. Dans le cours *Social Studies, History and Geography*, les étudiantes et étudiants sont initiés aux concepts généraux des programmes-cadres, y compris la pédagogie de l'enquête en études sociales, ainsi que la réflexion historique et géographique. Moyennant des séances de cours dédiées, ils s'engagent dans le programme-cadre d'études sociales de l'Ontario de la 1^{re} à la 6^e année et dans le programme-cadre d'histoire et de géographie de la 7^e et la 8^e année, aboutissant au développement d'une mini-unité d'enquête adaptée aux cycles pour lesquels les étudiantes et étudiants se qualifient.

Le cours *Language: Reading* aux cycles primaire-moyen est structuré de manière à aborder le programme-cadre *Language*, en mettant l'accent sur les stratégies visant à favoriser le développement de la lecture et de littératie chez les enfants. La première partie du cours aborde le contenu et les attentes du programme-cadre pour le cycle primaire (1^{re} à 3^e année), y compris les sujets relatifs à la littératie des jeunes enfants. Après avoir terminé le bloc de stage, les étudiants passent à la deuxième moitié du cours, qui se concentre sur le contenu, les stratégies de littératie et le programme-cadre applicable au cycle moyen (4^e à 6^e année). Le cours *Language: Reading* aux cycles moyen-intermédiaire est organisé en

fonction des quatre domaines décrits dans le programme-cadre *Language* de la 1^{re} à la 8^e année (2023), avec un accent particulier sur les attentes du programme pour les élèves de la 4^e à la 8^e année. Pour le travail de fin d'études, les étudiantes et étudiants doivent développer une nouvelle unité d'étude adaptée à une classe spécifique de ces niveaux.

Le comité d'agrément reconnaît l'intention du CCRTC d'intégrer le programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants (2016) aux cours des séries *Curriculum Studies* et *Teaching Studies* pour les étudiantes et étudiants aux cycles primaire-moyen. Le CCRTC a élaboré un document de référence sur la maternelle et le jardin d'enfants afin d'aider les chargés de cours et les étudiants en enseignement à comprendre et à mettre en œuvre le programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants dans divers cours.

Le comité d'agrément note également que, bien que le programme fasse référence au curriculum de l'Ontario pour la 9^e et la 10^e année dans certains plans des cours de la série *Curriculum Studies* (p. ex., *Science and Technology*), il n'y a pas suffisamment de preuves que les étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire ont la possibilité de planifier des leçons ou des unités dans les six domaines du contenu du curriculum de l'Ontario pour la 9^e et la 10^e année. Il n'y a pas de travaux, de séances d'enseignement ou de tâches d'évaluation spécifiques exigeant de prendre connaissance du contenu du curriculum de l'Ontario pour la 9^e et la 10^e année. Par conséquent, la préparation pour enseigner à ces niveaux est limitée.

La documentation indique que le CCRTC a l'intention d'offrir les matières d'éducation générale suivantes pour le cycle intermédiaire : anglais, géographie, santé et éducation physique, histoire, mathématiques, musique vocale, musique instrumentale, sciences générales et arts visuels. Les étudiantes et étudiants qui se qualifient pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire doivent déclarer leur matière à enseigner dans le cadre du processus d'admission du CCRTC. En raison du faible nombre d'inscriptions, le CCRTC ne propose pas de cours de méthodologie spécifiques pour les matières à enseigner au cycle intermédiaire. À titre de solution temporaire, le CCRTC prévoit d'intégrer les travaux spécifiques à une matière dans le cadre du cours *Teaching Studies 3: Planning for Instruction* pour les matières d'éducation générale au cycle intermédiaire. Par conséquent, pour se préparer aux stages au cycle intermédiaire, les étudiantes et étudiants devront choisir un cours sur le site web du Ministère qui correspond à la matière à enseigner qu'ils ont choisie. Ils collaboreront ensuite avec un enseignant associé pour concevoir une unité pour les classes de 7^e, 8^e, 9^e ou 10^e année. Bien que cette approche facilite l'application des principes du cadre *Understanding by Design* à chaque phase de la planification des unités et de l'enseignement des matières concernées, le comité d'agrément conclut qu'elle ne satisfait pas essentiellement à la condition 10, laquelle prévoit que les cours de méthodologie de l'enseignement doivent être appropriés pour les cycles auxquels ils se rapportent. En outre, le comité conclut que les affectations ne peuvent pas remplacer les cours de méthodologie spécialisés ni l'enseignement spécifique à une matière offerts par d'autres programmes agréés en Ontario.

Annexe 1 – Pédagogie et évaluation dans les domaines d'études

Élément 12– Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Un programme de formation professionnelle agréé doit comprendre la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques (Règlement 347/02, annexe 1, Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement).

La documentation indique que, si les cours *Curriculum Studies* portent spécifiquement sur les six domaines du curriculum de l'Ontario qui se rapportent aux cycles pour lesquels l'étudiant se qualifie, les cours *Teaching Studies* du programme portent plus largement sur la pédagogie et l'évaluation, et sont conçus pour appuyer le développement continu d'une pratique efficace de l'enseignement. Ces cours comprennent *Teaching Studies 1: Introduction to Teaching*; *Teaching Studies 2: Technology in the Classroom*; *Teaching Studies 3: Planning for Instruction*; et *Teaching Studies 4: Entering the Teaching Profession*.

Dans le cours *Introduction to Teaching*, les étudiantes et étudiants en enseignement sont initiés à la conception de programmes-cadres et à l'utilisation des documents du Ministère pour appuyer la planification de cours, l'évaluation et l'intégration de la théorie et de la pratique de l'éducation dans un contexte chrétien réformé. Les modèles de plans de cours guident les étudiantes et étudiants dans la planification de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. Le cours *Technology in the Classroom* exige des étudiants qu'ils élaborent des plans de cours numériques et réfléchissent au rôle de la technologie à l'appui de la pédagogie, de l'évaluation et de la différenciation. Dans le cours *Planning for Instruction*, les étudiantes et étudiants intègrent leur engagement religieux dans le processus et le produit de la conception de l'unité, tout en incorporant la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation pédagogique et l'*Understanding by Design* pour orienter l'enseignement et la planification de l'évaluation, et guider les révisions de leçons. Le cours *Entering the Teaching Profession* comprend un exercice sur le bulletin scolaire qui met l'accent sur la compréhension et l'application des normes d'évaluation énoncées dans le document *Ontario Ministry of Education, Growing Success: Assessment, Evaluation, and Reporting in Ontario Schools, Grades 1-12* (2010).

La documentation sur les travaux pratiques et les outils d'évaluation, comme le rapport d'évaluation intermédiaire et le rapport d'évaluation définitif, indique que les étudiantes et étudiants sont censés présenter la matière dans une perspective chrétienne réformée et intégrer les valeurs bibliques lorsqu'ils effectuent des stages dans des écoles chrétiennes réformées. En outre, ils doivent démontrer qu'ils comprennent les attentes du programme-cadre, et qu'ils sont capables de planifier et de mettre en œuvre des stratégies d'enseignement et d'évaluation qui répondent aux besoins d'apprentissage individuels.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 10.

Motifs de la conclusion

Bien que le programme prévoie des cours de méthodologie et des travaux alignés sur le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année, l'accent n'est pas suffisamment mis sur la 9^e et la 10^e année dans les cours *Curriculum Studies* pour les étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire se rapportant aux six domaines du contenu du curriculum de l'Ontario. En outre, le CCRTC ne propose pas de cours de méthodologie spécifiques ni de cours axés sur une matière particulière pour les étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire qui cherchent à se qualifier pour enseigner une matière d'éducation générale au cycle intermédiaire. Le comité conclut que les étudiantes et étudiants aux cycles moyen-intermédiaire ne sont pas suffisamment préparés et n'ont pas suffisamment d'occasions d'acquérir des connaissances complètes du curriculum, de la pédagogie et de l'évaluation spécifiques à leur matière d'éducation générale au cycle intermédiaire, en particulier en ce qui concerne la 9^e et la 10^e année.

En outre, la pratique consistant à définir les matières à enseigner, la conception des cours et la pédagogie dans une perspective biblique ou chrétienne réformée soulève également des questions quant à la cohérence avec les normes du Ministère et les attentes du curriculum de l'Ontario, en particulier lorsque les perspectives confessionnelles sont en partie en contradiction avec les attentes provinciales. Étant donné que les stages sont actuellement limités aux écoles chrétiennes réformées et que la préparation explicite à l'enseignement dans les écoles financées par les fonds publics est minimale, le comité d'agrément conclut que la condition 10 n'est pas essentiellement satisfaite.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que le contenu des cours du programme examiné s'inspire principalement d'une vision chrétienne réformée du monde, et que les théories et les ressources séculières sont adaptées à cette perspective plutôt qu'au contexte éducatif plus large de l'Ontario. Les cours exigent des étudiants en enseignement qu'ils intègrent des connaissances façonnées par une optique chrétienne réformée et qu'ils appliquent ces connaissances dans le cadre d'expériences pratiques au sein d'écoles chrétiennes réformées.

Développement et apprentissage humains

Dans le domaine des fondements, les étudiantes et étudiants doivent suivre trois cours de *Studies in Educational Psychology : Child Development; Special Education; et Learning Theories and Assessment*. Les théories éducatives présentées dans ces cours fondamentaux sont souvent examinées d'un point de vue biblique, en mettant l'accent sur la croyance que chaque enfant est créé de manière unique par Dieu.

Dans le cours *Child Development*, les étudiantes et étudiants explorent les principaux théoriciens du développement tels que Piaget, Vygotsky et Erikson à travers une perspective religieuse pour comprendre la croissance physique, cognitive et psychosociale de la petite enfance à l'adolescence. Ils réalisent des travaux qui relient la théorie à la pratique en classe, y compris des observations pendant le stage qui relient le comportement de l'élève aux stades de développement. Les lectures obligatoires, les séminaires et les conférenciers invités aident les étudiantes et étudiants à comprendre comment les contextes sociaux influencent le développement.

Le cours *Special Education* permet aux étudiantes et étudiants d'explorer les théories de l'apprentissage et du développement afin de comprendre comment la différenciation pédagogique, les adaptations et les modifications soutiennent les élèves ayant des besoins divers. Les étudiants réalisent des travaux basés sur l'observation qui relient les expériences en classe à la théorie du développement et encouragent la réflexion sur la façon dont les forces individuelles et les domaines de croissance influencent l'apprentissage des élèves à travers différents groupes d'âge et niveaux scolaires.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le domaine des fondements comprend également cinq cours d'*Education Studies* : *Foundations of Education*; *Foundations of Curriculum*; *Introduction to Educational Research Part 1*; *History of Education*; et *Schooling, Government and Society*. Ces cours sont conçus pour aider les étudiants en enseignement à acquérir une compréhension fondamentale de la nature et de l'objectif de l'éducation.

La loi sur l'éducation, la législation et les politiques gouvernementales sont abordées dans le cours de base *Schooling, Government and Society*. Ce cours familiarise les étudiantes et étudiants avec le rôle des enseignants dans le contexte ontarien d'un point de vue chrétien réformé, ainsi qu'avec les structures juridiques et politiques de l'éducation en Ontario. Les étudiantes et étudiants doivent faire preuve d'un esprit critique à l'égard des responsabilités professionnelles, éthiques et juridiques des enseignants telles qu'elles sont décrites dans les principaux cadres législatifs et réglementaires, notamment la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, les *Fondements de l'exercice professionnel* de l'Ordre, la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Dans les séances de cours, on aborde des sujets tels que le rôle de l'Ordre et des fédérations d'enseignants, la sécurité dans les salles de classe et les écoles, et les enseignants en tant que parents prudents et attentifs. Les séances sont alignées sur les chapitres du texte obligatoire, *Professionalism, Law and the Ontario Educator* (Kitchen & Bellini, 2023).

Les travaux pratiques comprennent des tâches de planification et de réflexion qui permettent aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre les responsabilités légales et les milieux d'apprentissage sécuritaires. Les étudiantes et étudiants établissent un plan de sortie scolaire démontrant la gestion des risques et le devoir de diligence, ainsi qu'une réflexion pratique reliant les pratiques de l'école à la législation telle que la *Loi sur la sécurité dans les écoles*. Les lectures obligatoires et les documents politiques aident les étudiantes et étudiants à appliquer les principes juridiques et éthiques à des contextes éducatifs réels, aboutissant à un examen final qui évalue leur compréhension des normes professionnelles de l'Ontario.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait essentiellement, mais pas entièrement à la condition 11.

Motifs de la conclusion

Le CCRTC affirme que son cadre conceptuel (condition 2) ne changera pas, ce qui empêche le comité d'agrément de déterminer dans quelle mesure la mission et le cadre conceptuel du programme influencent le contenu des cours relativement au développement et à l'apprentissage humains, et à la législation sur l'éducation. Étant donné que le CCRTC a

pour objectif de préparer les étudiantes et étudiants à enseigner dans un contexte chrétien réformé, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer si on prévoit d'ajouter des éléments spécifiques au contenu des cours pour permettre l'application explicite de la théorie du développement humain, de la législation et des politiques gouvernementales qui se rapportent aux divers milieux éducatifs de l'Ontario dans les écoles financées par les fonds publics.

En outre, le comité d'agrément conclut que la conception du programme (condition 3) est principalement influencée par l'érudition chrétienne réformée, et que l'orientation du programme, le contenu, les lectures et les ressources, ainsi que les théories séculières, sont principalement présentés d'un point de vue chrétien réformé. Le comité conclut également que la documentation ne démontre pas clairement l'étendue ou la portée de la recherche lorsqu'elle est considérée d'un point de vue laïque, ni la cohérence de la conception du programme avec les théories éducatives actuelles dans le contexte plus large de l'enseignement.

Dans le cadre de son mandat d'agréer des programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt public. Cette responsabilité consiste notamment à veiller à ce que les étudiants en enseignement soient adéquatement préparés pour enseigner dans le système d'éducation diversifié de l'Ontario. À l'heure actuelle, il n'existe pas suffisamment de données pour déterminer comment les étudiants dont la formation est principalement influencée par une vision du monde et une identité chrétiennes réformées intégreront ces perspectives dans les divers contextes du système d'éducation publique de l'Ontario.

Conditions à satisfaire

Pour que le programme satisfasse entièrement à la condition 11, le CCRTC doit présenter des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément que les cours de base portant sur le développement humain et la loi sur l'éducation comprennent un contenu pertinent pour le système d'éducation publique de l'Ontario, et qu'ils comportent des dispositions appropriées pour la mise en pratique de la théorie dans des contextes éducatifs autres que les écoles chrétiennes réformées.

Par exemple, le CCRTC pourrait fournir des preuves telles que les suivantes :

- examen du contenu des cours obligatoires relatifs au développement et à l'apprentissage humains sous de multiples angles, et pas uniquement sous l'angle de la foi;
- contenu de cours et travaux qui permettent aux étudiantes et étudiants de développer une approche plus équilibrée pour établir des liens entre la théorie et la pratique fondées sur la recherche dans des contextes éducatifs autres que les écoles chrétiennes réformées;

- occasions authentiques pour les étudiantes et étudiants d'examiner les théories et les perspectives laïques reflétant le contexte éducatif plus large de l'Ontario;
- opportunités authentiques pour les étudiantes et étudiants d'intégrer des connaissances et de développer des idées dans le cadre d'expériences pratiques dans des écoles financées par des fonds publics, y compris des opportunités de réfléchir à la pratique future de l'enseignement dans ces contextes.

Une fois que le CCRTC aura fourni des informations que le comité d'agrément jugera acceptables, la condition 11 sera entièrement satisfaite pour le programme.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Constatations

La documentation indique que les pratiques de recrutement du CCRTC exigent que les membres du corps professoral appartiennent à une église chrétienne réformée. Les offres d'emploi sont publiées exclusivement dans des publications chrétiennes réformées, dans des églises et des écoles chrétiennes réformées locales, ainsi que dans les infolettres et sur le site web du CCRTC. Les postulants doivent être membres communicants d'une Église réformée canadienne ou d'une Église faisant partie de la fédération des Églises réformées canadiennes. Les candidats retenus doivent signer un protocole d'entente affirmant leur accord avec la mission et la philosophie du CCRTC et s'engageant à remplir leurs obligations professionnelles conformément aux normes confessionnelles de l'établissement. Le protocole d'entente exige également que les membres du corps professoral informent le CCRTC s'ils ne sont plus en mesure de soutenir la mission et l'objectif de l'établissement.

Le comité d'agrément remarque que le fait d'exiger que les professeurs et chargés de cours soient des membres communicants d'une Église réformée canadienne ou d'une Église faisant partie de la fédération des Églises réformées canadiennes limite le nombre de candidats admissibles. Cette approche restrictive soulève des préoccupations quant à l'inclusivité et à la capacité de recruter des professeurs et chargés de cours ayant une expertise et des parcours divers reflétant le paysage éducatif de l'Ontario, en particulier dans les domaines liés au système d'éducation financé par les fonds publics et au curriculum de l'Ontario. Le comité d'agrément note que les pratiques d'embauche des professeurs et chargés de cours du CCRTC ne démontrent pas suffisamment l'étendue de l'expertise relative aux cycles et aux matières nécessaires pour les offres prévues du programme.

Personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés

La documentation indique que le CCRTC emploie 11 professeurs réguliers, dont cinq chargés de cours à temps plein et six professeurs adjoints ou contractuels. Parmi les chargés de cours à temps plein, trois sont titulaires d'un doctorat (Ph. D. ou D. Éd.), deux sont titulaires d'une maîtrise et un poursuit actuellement un doctorat. Les professeurs adjoints et contractuels possèdent diverses qualifications, dont des maîtrises, des B. Éd. et des diplômes en éducation.

Personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement

La documentation indique que les membres du corps professoral à temps plein ont accumulé entre neuf et plus de 30 ans d'expérience dans des écoles élémentaires et/ou secondaires chrétiennes réformées indépendantes, en tant que pédagogues, directions adjointes et/ou directions d'école. Seuls trois chargés de cours à temps plein et trois instructeurs auxiliaires/à temps partiel sont membres de l'Ordre. Il n'y a aucune preuve que les membres du corps professoral ont enseigné dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario, et l'expérience rapportée ne reflète pas suffisamment les pratiques d'enseignement actuelles liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion, à l'accessibilité, à la lutte contre le racisme envers les personnes noires, à la haine, à l'intolérance et à d'autres priorités éducatives en Ontario.

Compétences dans les différents cycles et composantes du programme

La documentation indique que sur les six instructeurs qui sont membres de l'Ordre, chacun possède des qualifications pour enseigner dans au moins deux cycles. Plus précisément, un instructeur est qualifié pour enseigner aux cycles primaire-moyen, y compris les arts visuels; trois instructeurs sont qualifiés pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, dont l'histoire au cycle intermédiaire comme matière à enseigner; et deux instructeurs sont qualifiés pour enseigner les sciences, l'éducation physique et la santé aux cycles intermédiaire-supérieur. Le comité d'agrément conclut que le corps professoral ne dispose pas d'une expertise suffisante dans toutes les matières d'éducation générale proposées par le CCRTC pour le cycle intermédiaire, en particulier en anglais, en géographie, en mathématiques, et en musique vocale et instrumentale. Il note également que le fait de n'avoir qu'un seul membre de l'Ordre qualifié pour enseigner aux cycles primaire-moyen est insuffisant pour offrir un programme dans ces domaines d'études.

En ce qui concerne les autres composantes du programme, les professeurs réguliers, adjoints et contractuels apportent leur expérience dans d'autres contextes éducatifs, à savoir les écoles chrétiennes réformées, et dans le domaine de la recherche. Les intérêts de recherche et les contributions des membres du corps professoral comprennent des domaines tels que l'intelligence artificielle et la formation de l'identité professionnelle, les pratiques réparatrices, l'intégration de la foi dans le curriculum, l'utilisation du codage en mathématiques, la recherche narrative et artistique, et l'histoire de l'éducation chrétienne réformée.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné ne satisfait pas essentiellement à la condition 12.

Motifs de la conclusion

Bien que les membres du corps professoral du CCRTC possèdent des diplômes d'études supérieures et une vaste expérience de l'enseignement dans des écoles chrétiennes réformées indépendantes, il n'y a pas suffisamment de preuves d'expérience et d'expertise dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario ni dans tous les cycles requis, y compris les matières d'éducation générale au cycle intermédiaire. En outre, le comité d'agrément conclut que les pratiques d'embauche restrictives limitent la capacité de l'établissement à recruter des instructeurs ayant une expertise plus large en éducation et liée à différentes matières.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que l'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme examiné.

Le CCRTC adhère aux politiques officielles en matière de protection de la vie privée fondées sur les principes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. Il se conforme à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* dans le traitement d'informations relatives à l'éducation, aux finances, à la santé et à l'identification.

Outre les politiques officielles en matière de protection de la vie privée, le CCRTC a mis en œuvre trois politiques internes clés, accompagnées de procédures et de lignes directrices, afin de garantir le maintien de l'intégrité des dossiers des étudiants en enseignement. Ces politiques garantissent la sécurité de la collecte, de l'utilisation et du stockage des informations et des images personnelles. Selon la politique relative aux dossiers des étudiants et à la confidentialité de l'information, le CCRTC doit maintenir, sécuriser et conserver les dossiers des étudiants et les données relatives à leurs résultats. En vertu de cette politique, l'accès aux dossiers est limité au personnel autorisé et les informations contenues dans les dossiers ne sont divulguées qu'à des fins légales, avec le consentement écrit de la personne concernée ou pour vérifier l'état de l'inscription ou de la remise du diplôme. La politique de gestion des dossiers et de l'information du CCRTC comprend des contrôles internes et des protocoles de stockage sécurisé pour les dossiers personnels, scolaires, financiers et institutionnels. Les dossiers sont sauvegardés régulièrement, conservés conformément à la législation en vigueur et éliminés en toute sécurité. L'accès est limité et la confidentialité est maintenue sur tous les supports, y compris les archives physiques et les serveurs sécurisés. La politique de gestion des incidents de sécurité décrit les procédures de protection des données personnelles, y compris le stockage sécurisé, l'accès restreint, les sauvegardes hors site et les protocoles d'élimination documentés.

Les relevés de notes sont conservés sur place jusqu'à trois ans après le départ de l'étudiant et sont ensuite transférés aux archives du CCRTC. Un étudiant ou ancien étudiant peut demander une copie de son relevé de notes jusqu'à 25 ans après avoir quitté le CCRTC. Les dossiers sont conservés pendant au moins 75 ans et sont détruits en toute sécurité.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

À la suite d'une recommandation de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP), le CCRTC a créé un conseil universitaire composé de représentants du corps professoral et d'étudiants. Le conseil se consacre à la gouvernance universitaire et à la mise en œuvre des recommandations du comité consultatif de la formation des enseignants (le «comité consultatif») ainsi que d'autres mécanismes d'assurance de la qualité. Actuellement, le comité consultatif n'a pas de représentation au-delà des associations confessionnelles de la communauté chrétienne réformée.

Le CCRTC s'engage à améliorer continuellement son programme en organisant régulièrement des réunions avec les membres du corps professoral tout au long de l'année. Ces réunions contribuent à l'amélioration du programme par la discussion de questions contemporaines, telles que les implications de l'intelligence artificielle pour l'intégrité universitaire et l'enseignement. Les professeurs réguliers, adjoints et contractuels sont tenus informés des modifications apportées au programme d'études et aux politiques grâce à un système de notification et aux liens formés avec d'autres établissements d'enseignement privés.

La politique d'assurance de la qualité du CCRTC prévoit un examen officiel du programme de B. Éd. tous les sept ans. Le comité d'évaluation de la qualité supervise ce processus, lequel comprend une auto-évaluation du programme pour vérifier l'alignement sur les attentes relatives au diplôme (Degree-Level Expectations), les données de rendement et la fiabilité des sources de données. L'auto-évaluation intègre les commentaires des membres du corps professoral, des étudiants en enseignement, du comité consultatif et du comité du programme universitaire (CPU). Le CPU, un comité permanent du conseil d'administration, contribue à la définition des programmes et politiques universitaires, et mène tous les cinq ans un sondage auprès des écoles chrétiennes réformées qui les soutiennent afin d'améliorer le programme. Les questions du sondage évaluent dans quelle mesure les diplômés répondent au profil d'un enseignant réformé et aux besoins émergents en éducation, notamment le soutien aux apprenants divers et exceptionnels. Une autre fonction du CPU est de visiter les classes dans les écoles chrétiennes réformées. Les membres du CPU observent les classes où sont effectués les stages afin d'évaluer la **qualité générale des cours**, les pratiques pédagogiques, l'engagement des élèves, la présentation du contenu et l'intégration des perspectives réformées et bibliques. Les rapports de **ces visites** sont examinés par le directeur du programme et sont ensuite divulgués aux membres du corps professoral et discutés lors des réunions du CPU afin de contribuer à l'amélioration continue du programme.

La rétroaction des étudiants en enseignement est un autre mécanisme qui permet d'améliorer le programme. La rétroaction est formellement sollicitée au moyen d'évaluations anonymes des cours à la fin de chaque session, et les résultats sont partagés avec les instructeurs pour guider les révisions du plan de cours. Cette rétroaction a entraîné la modification de la structure des affectations afin d'améliorer la gestion de la charge de travail et la préparation à l'enseignement quotidien.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique que le programme examiné s'est doté d'un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard du programme.

Le comité consultatif du CCRTC joue le rôle d'organe consultatif auprès du conseil d'administration en ce qui concerne la mise en œuvre et l'exécution du programme de formation initiale à l'enseignement. Il facilite également la communication entre le CCRTC et ses parties prenantes. Parmi les responsabilités du comité consultatif, notons les suivantes : examiner les documents relatifs au programme d'études et le matériel didactique pour en vérifier la pertinence et l'actualité; recommander des modifications du contenu du programme qui répondent aux besoins des écoles chrétiennes réformées; et identifier les nouvelles tendances en matière d'éducation et les changements dans les compétences requises pour les nouveaux diplômés.

Le comité consultatif est composé de la directrice/PDG du programme, du directeur des études, du président du conseil universitaire, d'un représentant de la League of Canadian Reformed School Societies (LCRSS), du président et de l'agent de liaison du comité du CPU, d'anciens étudiants du CCRTC, d'un membre d'une autre faculté d'éducation, de membres du comité de l'éducation et de directions d'écoles chrétiennes réformées partenaires, d'un étudiant en enseignement nommé par le conseil des étudiants, d'un coordonnateur et d'un président. Il n'y a actuellement aucun représentant d'écoles financées par les fonds publics.

Les réunions du comité consultatif ont lieu deux fois par an, en juin et en août. Les discussions ont porté sur le soutien aux apprenants de l'anglais, le développement de nouveaux cours, l'intégrité universitaire et l'intelligence artificielle, les mises à jour des documents de gouvernance du comité consultatif et les mécanismes de rétroaction des anciens élèves.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait essentiellement, mais pas entièrement, à la condition 15.

Motifs de la conclusion

Étant donné qu'un accord formel avec un conseil scolaire financé par les fonds publics n'a pas encore été confirmé, le comité d'agrément n'est pas en mesure de confirmer que le comité consultatif du CCRTC comprendra un représentant d'un conseil scolaire public. En outre, les comités de programmes agréés dans la province comprennent des représentants du Ministère et des partenaires en éducation du secteur public. Le comité d'agrément observe que le comité consultatif actuel ne comprend pas de représentants d'associations autres que des associations confessionnelles de la communauté chrétienne réformée et s'interroge sur la diversité des contributions qu'il peut apporter.

Conditions à satisfaire

Pour que le programme satisfasse entièrement à la condition 15, le CCRTC doit présenter des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément.

Par exemple, le CCRTC pourrait fournir des preuves telles que les suivantes :

- une liste actualisée des membres du comité consultatif comportant :
 - des représentants d'écoles financées par les fonds publics;
 - des représentants du Ministère;
 - des partenaires en éducation autres que les associations confessionnelles de la communauté chrétienne réformée;
 - des anciens étudiants employés dans des écoles financées par les fonds publics qui apportent une perspective élargie au comité consultatif.

Une fois que le CCRTC aura fourni des informations que le comité d'agrément jugera acceptables, la condition 15 sera entièrement satisfaite.

Décision du comité d'agrément

Pour les motifs énoncés précédemment, le comité d'agrément conclut que le programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, offert par le Covenant Canadian Reformed Teachers College :

- satisfait entièrement aux conditions 13 et 14;
- satisfait essentiellement, mais pas entièrement, aux conditions 5, 6, 9, 11 et 15;
- ne satisfait pas essentiellement aux conditions 1, 1.1, 2, 3, 3.1 (4), 7, 8, 10 et 12;

telles qu'énoncées dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Le comité d'agrément conclut que le programme ne satisfait pas essentiellement aux conditions 1.1, 2, 3, 3.1 (4), 7, 8, 10, 12. Le comité d'agrément conclut que le programme ne satisfait pas aux conditions d'agrément et, par conséquent, il refuse la demande d'agrément initial du programme (Règlement de l'Ontario 347/02, par. 14 [1]).

En outre, le comité d'agrément conclut qu'en raison du refus et de la nature réciproque du consentement ministériel décrit à la condition 1 concernant le statut du Covenant Canadian Reformed Teachers College en tant qu'établissement autorisé, la condition 1 n'est pas essentiellement satisfaite.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 14 janvier 2026